



EUROPE :
SURSAUT
OU
DÉCLIN ?

À rebours de l'Histoire

**Pour une Europe qui
anticipe et régule**

Ce que je défends

BILAN

DE

MANDAT 2019-2024 : 4ème année de mandat

MANDAT



EUROPEAN PARLIAMENT



ÉDITO

L'EUROPE PAIE LE PRIX DU DANGER

Fin 2021, tout le monde en Europe croyait voir la lumière au bout du tunnel du Covid. Le redémarrage était au rendez-vous, porté par des politiques économiques de relance que même la très libérale Union européenne s'était enfin résolue à mettre en œuvre. En parallèle émergeait timidement, mais réellement, une autre vision de la construction européenne, que j'ai toujours prônée : plus de volontarisme politique, plus d'intervention de l'État dans l'économie pour mieux affronter les défis de notre temps - transition écologique, soutien aux industries de pointe, regard plus lucide sur les limites de l'austérité et de la « concurrence libre et non faussée ».

Puis l'incompréhensible et insensée « opération militaire spéciale » de la Russie contre l'Ukraine est venue tout bouleverser. Se croyant autorisé à régler seul, par les armes, par la conquête territoriale et par la violation du droit international, des questions géopolitiques pendantes depuis des décennies, Vladimir Poutine a ramené la guerre sur notre continent.



A l'heure où j'écris ces lignes, cette agression et ce conflit atrocement meurtrier durent depuis 18 mois. Le terrible effet d'accoutumance de la guerre semble avoir progressivement recouvert nos écrans, nos ondes et nos esprits. Mais on ne peut pas s'habituer à cela. Je ne peux pas « m'y faire », car les conséquences sont dévastatrices, non seulement pour le peuple ukrainien mais aussi, sous d'autres formes, pour tous les autres peuples européens. L'Union européenne est profondément affectée, particulièrement par l'inflation, la stagnation économique et le risque des pénuries, avec en toile de fond la possibilité d'une escalade militaire échappant à tout contrôle.

L'histoire de cette deuxième moitié de législature du Parlement européen est scandée par ces événements tragiques, qui remettent en cause toutes nos certitudes.

Visiblement, le « doux commerce » n'est pas porteur de paix et de prospérité perpétuelles. La place de l'Occident en général et de l'Europe en particulier est contestée par des puissances montantes qui veulent construire un autre monde, plus « multipolaire », où ce qu'on appelle dorénavant le « Sud global » pourrait exercer ses droits et faire valoir ses intérêts. Cette nouvelle donne met en lumière nos propres carences et dépendances. Non seulement nous n'avons pas de matières premières, mais nous avons aussi de moins en moins d'industries. Comment poursuivre notre développement dans de telles conditions, où même nos plus proches alliés n'hésitent pas à nous affaiblir dès qu'ils l'estiment opportun ?

Répondre à cette question est une gageure. À la lecture de ce document, vous verrez que je m'efforce d'apporter ma pierre, en me fixant toujours pour but de défendre les intérêts de l'Europe et de la France - lesquels ne convergent pas toujours, comme c'est bien normal et logique dans cette « Fédération d'États-Nations » où chacun est poussé au compromis. Mais chacun prend aussi conscience d'un réel qui nous enjoint de laisser tomber les dogmes du passé et de faire montre de pragmatisme : le néolibéralisme et le « tout-marché » ont fait leur temps en Europe. Nous ne nous en sortirons pas par davantage de concurrence mais par davantage de solidarité, de cohésion et de coopération.

EMMANUEL MAUREL

Retrouvez en quelques chiffres
Le bilan des quatre premières années
de mon second mandat au Parlement européen

DÉLÉGATIONS



DMAG

Premier Vice-Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie.

DMED

Membre suppléant de la Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

DEG

Responsable pour la Tunisie dans le cadre « Actions de soutien à la démocratie et de coordination des élections »

COMMISSIONS P. 03

4



INTA



JURI



AFET



CULT

voir description ci-contre

RAPPORTS ou avis P. 54

86

TRIBUNES

à retrouver sur mon site emmanuelmaurel.eu

18

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

80

questions écrites
ou orales

665

explications
de vote

3477

amendements
déposés

26

résolutions

SOMMAIRE DES THÈMES

À rebours de l'Histoire P. 07

Pour une Europe qui anticipe et régule P. 19

Ce que je défends P. 29

Actualité internationale P. 49

INTERVENTIONS P. 04

56

en plénière

123

en commission

4 ANNÉES EN CHIFFRES

MES COMMISSIONS

Crédits photo
Source : Parlement Européen
Jan Van de Vel



INTA

membre de la commission du commerce international

La commission du commerce international est compétente notamment sur les projets d'accords de libre-échange négociés par la Commission européenne.

J'y promeus une conception des échanges commerciaux fondée sur les plus hautes normes sociales et environnementales. Mais aussi sur la protection des entreprises européennes, en particulier la défense des investissements stratégiques, un enjeu rendu d'autant plus crucial avec la crise du marché européen de l'électricité consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie puis l'Inflation Reduction Act, plan de subventions vertes massives des USA. Mes positions sont donc en opposition radicale avec la globalisation néolibérale, son dumping social, son indifférence aux objectifs climatiques, son cortège de délocalisations et ses risques de contrefaçon.



JURI

membre suppléant de la commission des affaires juridiques

La commission des affaires juridiques est compétente en matière d'élaboration et d'application du droit de l'Union, d'immunités et de litiges devant la Cour de Justice.

Cette commission est en première ligne sur la question du droit civil et commercial, la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Je m'investis fortement pour la défense des consommateurs, le respect de propriété intellectuelle, la lutte contre la contrefaçon, la défense des consommateurs et l'encadrement de l'intelligence artificielle. En 2021, j'ai d'ailleurs commandé un rapport pour mon groupe sur les produits dangereux et la contrefaçon en ligne.



AFET

membre suppléant de la commission des affaires étrangères

La commission des affaires étrangères est compétente en matière de gestion des relations extérieures de l'Union européenne.

La Commission des Affaires étrangères est compétente en matière de gestion des relations de l'Union européenne avec les pays tiers. Au sein de cette commission, je défends une Europe indépendante, œuvrant pour la paix, le respect des droits de l'homme et la solidarité internationale, notamment avec les pays en développement. J'y prône une politique de voisinage active avec les pays de la Méditerranée et des Balkans, pour renforcer nos liens économiques, culturels et politiques. Cette deuxième partie de mandat a été très fortement marquée par la guerre en Ukraine et ses nombreuses répercussions géopolitiques.



CULT

membre suppléant de la commission de la culture et de l'éducation

La commission de la culture et de l'éducation est compétente en ce qui concerne tous les aspects culturels de l'Union européenne.

Mon travail au sein de cette commission est centré sur la défense de la diversité culturelle.

Afin que l'Europe maintienne cette diversité notamment face aux grandes plateformes américaines, je défends des mesures protectrices pour les acteurs du secteur, (soutien au secteur du livre, quota d'œuvres européennes sur les plateformes de streaming...) respect du multilinguisme...

EN QUELQUES MOTS

 **1ER JUILLET 2022**

L'acte final de la Présidence française de l'UE : un accord de libre-échange avec un pays situé à 20.000km. Mauvais pour le climat, mauvais pour l'agriculture locale, à rebours des attentes des citoyens, cet accord avec la Nouvelle-Zélande est une aberration.

 **24 FÉVRIER 2022**

Pour stopper la spirale guerrière, l'Europe doit soutenir l'Ukraine, sanctionner la Russie, et protéger les frontières de l'UE. Rééquilibrer le rapport de forces face à Poutine est devenu la condition sine qua non d'une sortie de crise et d'un retour durable de la paix.

Nous ne cessons de le répéter depuis des mois : le marché de l'énergie de l'UE est archaïque. Les citoyens paient le prix de ce système qui ne répond qu'à des dogmes absurdes : dérégulation et privatisation.

Von der Leyen dit « avoir écouté », maintenant place aux actes.

13 JUIN 2022 

Un quart de l'Amazonie est « irréversiblement détruite ».

La politique criminelle de Bolsonaro, au service exclusif de l'agro-business, en est la principale cause. Il faut rejeter l'accord de libre-échange avec le Mercosur !

7 septembre 2022 

VICTOIRE !

Le Parlement rejette la modernisation du Traité sur la Charte de l'Énergie soutenue par la Commission Européenne ! Continuons le combat pour en sortir TOUS et AU PLUS VITE !

24 NOVEMBRE 2022 



photo
Parlement Européen

9 DÉCEMBRE 2022 

Avec «l'Inflation Reduction Act», les Américains nous infligent un mauvais coup et la Commission européenne se contente de vaines protestations. Il faut dès à présent quitter le «EU-US Trade and Technology Council», organe qui prépare en réalité un nouveau traité de libre-échange.

11 MAI 2023 

*Désaveu cinglant pour la Commission européenne. Le Parlement européen a voté contre l'accord de transfert de nos données personnelles vers les États-Unis qu'elle a passé en 2022 avec le Président Biden. Sans ce vote, notre vie privée était de facto livrée aux agences et firmes US.
#EPlenary*

À REBOURS

DE L'HISTOIRE

MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE

L'impasse du choix
politique de la
concurrence
«libre et non faussée»

La flambée des prix de l'électricité en Europe depuis fin 2021 n'a rien de naturel. Et contrairement à ce qu'on entend parfois, elle n'est pas uniquement consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, car elle avait commencé avant la guerre, à la suite du Covid. Après cette période d'arrêt de l'économie, la machine de production mondiale a brusquement redémarré, entraînant pénuries, goulets d'étranglement et fortes augmentations des besoins en énergie. La guerre en Ukraine a violemment aggravé la situation, avec une augmentation spectaculaire du prix du pétrole et surtout du gaz de mars à octobre 2022. Et après plusieurs mois d'accalmie, les prix des hydrocarbures ont repris leur tendance haussière en août 2023.

Mais ces facteurs « exogènes » ne sont pas seuls en cause. Une des raisons principales tient en effet à un choix politique vieux de 20 ans : le marché européen de l'énergie.

UNE IMPASSE ÉNERGÉTIQUE QUI EST LA CONSÉQUENCE DE CHOIX POLITIQUES

Que s'est-il passé ? Dans une directive de 2003 complétée par plusieurs directives et règlements en 2009 (le

CETTE FLAMBÉE DES PRIX N'EST PAS LIÉE À UNE EXPLOSION DES COÛTS DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE, MAIS AU MODE DE FIXATION DU PRIX DE MARCHÉ « DE GROS EUROPÉEN » QUI SE RÉPERCUTE SUR LES FACTURES DES CONSOMMATEURS

« paquet énergie »), les décideurs européens ont poursuivi une politique délibérée de dérégulation et de privatisation, après les télécommunications et avant les transports, des monopoles publics dans l'énergie. Pour la Commission et la majorité des gouvernements des États-Membres, l'énergie – électricité comprise – avait vocation à être un marché comme un autre. Alors qu'a-t-on fait ?

Premièrement, l'ouverture à la concurrence. Dans des pays comme la France où de grands opérateurs publics géraient à la fois la production, la fourniture et la distribution – tels EDF pour l'électricité et GDF pour le gaz – l'Union européenne a voulu faire naître des concurrents, convaincue des bienfaits du marché pour améliorer la qualité et surtout faire baisser les prix.

Deuxièmement, la création de toutes pièces d'un marché destiné à « trouver le meilleur prix possible à chaque instant ». Nous le constatons quotidiennement, le résultat est catastrophique. Mais les effets délétères de cette idéologie se sont fait sentir dès la décennie précédente. En France, la facture électrique n'a fait qu'augmenter – certes dans des proportions moins explosives qu'en 2022 et 2023. Rappelons que l'année dernière et jusqu'à l'été 2023, les Français ont été partiellement protégés par un

« bouclier tarifaire » ruineux pour les finances publiques (45 milliards budgétés en 2023), qui n'a fait que transférer la charge du consommateur au contribuable.

Le marché européen de l'électricité, c'est d'abord le **démantèlement de monopoles publics qui avaient pourtant démontré leur efficacité**. Avant la libéralisation, EDF permettait, du fait du mix énergétique français – beaucoup de nucléaire complété pour l'essentiel par des énergies renouvelables : hydroélectrique et éolien – de bénéficier de prix bas. Mais la Commission a estimé qu'il fallait absolument promouvoir des concurrents contre EDF parce qu'à ses yeux, monopole = danger pour les consommateurs. Or, les concurrents d'EDF sont majoritairement artificiels car ils ne produisent pas d'électricité. Pour leur permettre de survivre sur ce marché, la Direction Générale de la Concurrence de Mme Vestager et les gouvernements de Nicolas Sarkozy ont forcé EDF à vendre son électricité à ses nouveaux concurrents à prix fixes (et bas). Ces « concurrents » ont ainsi pu fournir aux entreprises et aux particuliers l'électricité produite par... EDF.

Second choix problématique, plus grave encore : le mode de fixation du prix. C'est la dernière source de production, celle qui couvre les besoins

(unité de production marginale, ou dernière unité produite, généralement la plus chère à produire), qui fixe le prix de toute l'électricité vendue, peu importent les différents coûts de revient des autres sources de production. Donc ni le nucléaire ni l'hydraulique, beaucoup moins chers, ne rentrent en ligne de compte. Les unités de production marginales, ce sont les centrales à charbon et à gaz. Le choix de cette tarification a été imposé par l'Allemagne, soucieuse de perpétuer un « miracle économique » qui repose sur deux piliers : l'industrie et l'*Ostpolitik*. L'Allemagne était tournée vers l'Est, donc vers le gaz russe, très peu cher et fourni via des contrats à long terme. Mais avec la sortie de Covid et l'arrêt de la fourniture de gaz russe, les prix de l'énergie ont explosé et, à leur suite, ceux de l'électricité. Chacun mesure aujourd'hui les conséquences du dogme néolibéral de la concurrence généralisée.

Mais nous ne sommes pas surpris : j'alerte depuis des années sur les risques posés par l'ouverture systématique à la concurrence de secteurs publics qui avaient fait leurs preuves. Et au sujet du marché de l'électricité, je n'ai pas attendu l'invasion russe en Ukraine pour dénoncer le caractère absurde et aberrant de sa construction.

Le plus insupportable, c'est de voir par exemple Bruno Le Maire, qui a participé à la privatisation d'EDF (il était directeur de cabinet en 2005 lors de l'ouverture à la concurrence et de la privatisation partielle d'EDF) critiquer aujourd'hui ce système qu'il juge complètement absurde. Il en est pourtant l'un des inventeurs et promoteurs ! C'est le bal des hypocrites. **Le marché européen de l'énergie est l'une des plus vastes escroqueries de la construction néolibérale de l'Union européenne.**

Il faut dire que cette politique dysfonctionnait déjà bien avant la crise. La Commission avait par exemple demandé la privatisation des barrages, alors que ce sont des monopoles naturels (on ne peut physiquement pas mettre trois barrages les uns à côté des autres pour voir lequel est le plus concurrentiel) et qu'ils avaient été financés par le contribuable, particulièrement en France. Les barrages sont d'autant plus stratégiques qu'en stockant l'eau, ils garantissent la régularité de l'approvisionnement électrique, qui repose quasi exclusivement sur des flux, par nature soumis à toutes sortes d'aléas.

Nous avons été un certain nombre de parlementaires, d'associations de consommateurs et d'ONG à faire campagne pour dénoncer cette folie de la privatisation, qui compromettrait gravement l'un des acquis les plus solides de notre sécurité énergétique.

Mais il ne suffisait pas qu'EDF vende son électricité à des « concurrents fournisseurs » qui ne produisent

rien. Encore fallait-il que le prix de vente permette à ces opérateurs de faire de la marge. C'est tout l'objet de la loi NOME de 2010, qui oblige EDF à vendre son électricité à ses concurrents à des prix... hors marché ! L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, ou « ARENH », réserve en effet une partie de la production d'EDF à ses concurrents, non pas au prix du marché, mais à prix coûtant ! Les PDG d'EDF successifs, même les plus libéraux comme MM. Proglia ou Lévy, résumant ainsi ce dispositif ubuesque : *« vous rendez-vous compte que lorsque les prix augmentent de façon très importante, comme c'est le cas aujourd'hui, EDF doit quand même vendre à un prix très bas, quasiment au prix coûtant/de production. Ce qui affaiblit EDF au profit de concurrents qui ne produisent rien du tout, mais qui eux font des profits ».*

Les pouvoirs d'achat des Français, particuliers comme TPE/PME, a été amputé par les dérapages du système européen de tarification électrique. Le prix de la baguette est ainsi passé de 80 centimes à 1€, puis 1,20€, pour compenser l'augmentation du prix du kilowattheure (et des céréales, notamment à cause de la guerre en Ukraine). Au-delà, la plupart des grandes industries ont souffert, en France mais aussi, surtout, en Allemagne. Dans ce pays l'explosion des prix du gaz a nécessité de dépenser des sommes folles (plus de 200 milliards d'euros) pour sauver les énergéticiens et atténuer les surcoûts énergétiques.

Mais de ce côté-ci du Rhin, notre économie a subi elle aussi un choc très rude. Prenons par exemple un secteur

dont on ne parle jamais : le verre. Les verreries emploient 25.000 salariés et produisent 5 millions de tonnes de verre par an, pour un chiffre d'affaires global d'environ 4 milliards d'euros. De nombreuses entreprises de verrerie, non couvertes par le plafonnement des tarifs, ont été forcées de se mettre au chômage technique à cause des prix de l'énergie. Il en est allé de même pour d'autres industries électro-intensives. Des secteurs stratégiques comme l'aluminium ou l'acier ont beaucoup souffert et la crise du marché européen de l'énergie a aggravé le risque d'un effritement supplémentaire du tissu industriel, déjà très abîmé dans notre pays.

DES MESURES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES PAS À LA HAUTEUR EN 2022 ET 2023

Des mesures doivent être prises urgemment. Et ce que font aujourd'hui le gouvernement ou la Commission européenne demeure en-deçà des besoins. C'est ce combat que nous, députés européens de gauche, menons. Le gouvernement fanfaronnait d'avoir obtenu à l'arraché un accord "incroyable" au niveau européen pour plafonner le prix du mégawattheure à 180€. Mais 180€ c'est de la folie ! Prenons juste le prix de production de l'électricité d'origine nucléaire, il est de 40 à 60€ en temps normal (83€ le 24 mai 2023, au lendemain du redémarrage d'une partie des réacteurs arrêtés pour maintenance en 2022 et début

2023) : la différence est colossale. La France devrait dire la vérité : le marché européen de l'énergie n'étant pas réformable, il faut en sortir. Et vite !

La première chose à faire est de demander, à l'instar de l'Espagne et du Portugal, une exemption du marché européen de l'électricité. Le mix électrique français fonctionne plutôt bien, et pour pas cher. Notre pays ne dépend pas du gaz ou du charbon, contrairement à d'autres États européens. Si ces derniers ne veulent pas entendre raison, la France doit s'en tenir à une position ferme : ne plus accepter que le prix de l'électricité soit indexé sur celui du gaz. Les coûts seront considérablement réduits et on ne demandera pas au contribuable de financer la régulation. Enfin, en opérant ce découplage, l'Europe inciterait les États membres à reconsidérer leur position sur l'utilisation des énergies fossiles pour la production d'énergie.

Une aberration économique et écologique

La priorité n'est-elle pas de se débarrasser des énergies fossiles et mettre un terme à notre dépendance envers elles ? Nous sommes sortis d'une dépendance au gaz russe pour rentrer dans une autre, à l'égard des pays du Golfe (avec lesquels nous avons passé un « partenariat stratégique »), mais aussi à l'égard des États-Unis. Précisons que leur gaz naturel liquéfié (GNL) ne nous est pas vendu à prix d'ami, mais quatre fois plus cher que le gaz russe - et, aussi, bien

plus cher que sur le marché intérieur américain. L'économie européenne ne tiendra pas longtemps sur de telles bases. ■



Regarder l'émission Voix d'Europe sur ce sujet sur la chaîne Daylimotion de L'Humanité : [dailymotion.com/video/x8hi0ty](https://www.dailymotion.com/video/x8hi0ty)



TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE

**Ce traité caduque n'a
que trop duré !**

Le Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE) est un accord international signé dans les années 1990 par 53 États, dont la plupart des États membres de l'Union européenne pour protéger les investissements énergétiques, en particulier ceux en lien avec les combustibles fossiles : charbon, gaz, pétrole.

En tant que rapporteur pour mon groupe, j'alerte depuis des années sur ce traité climaticide.

Ce texte est absolument incompatible avec l'Accord de Paris et nos engagements climatiques. La protection qu'il confère aux entreprises est bien trop vaste : érigeant le droit de propriété en privilège exorbitant, le TCE est une véritable assurance-vie pour les profits des exploitants d'énergies fossiles. Concrètement, si un État décide de soutenir les énergies renouvelables, ou ne serait-ce que limiter l'utilisation des énergies fossiles sur son territoire, il compromet les profits futurs des exploitants de charbon, de gaz ou de pétrole et ces derniers sont alors en droit de l'attaquer, devant un tribunal d'arbitrage spécial composé de juges privés.

CE QUI EST EN JEU, C'EST LA CAPACITÉ DES GOUVERNEMENTS À RÉGLEMENTER EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, EN AMÉLIORANT LA PROTECTION DES CITOYENS CONTRE LES SUBSTANCES DANGEREUSES OU EN MODIFIANT LE CHOIX DE L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, PAR LE PASSAGE DES ÉNERGIES CARBONÉES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des centaines de procès sur le fondement du Traité sur la Charte de l'énergie ont déjà donné lieu à des milliards d'indemnisations !

On estime à 1500 milliards de dollars le stock des investissements dans les énergies fossiles ainsi protégés par le TCE. La Commission européenne a été mandatée pour négocier une « modernisation » de ce traité. Le résultat n'est guère satisfaisant ! Elle n'a pas réussi à supprimer le tribunal spécial et ses juges privés, qui arbitrent trop souvent en faveur des multinationales, ni à limiter suffisamment la durée de protection des investissements dans les énergies fossiles. Actuellement, si un État dénonce le TCE et en sort, cette protection perdure pendant 20 ans !

La Pologne, la Slovaquie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne et la France ont déjà annoncé vouloir sortir de ce traité. En ajoutant l'Italie, qui l'a fait dès 2015, cela représente plus de 70% des Européens ! Politiquement ce texte est déjà mort.

Le Traité sur la Charte de l'Énergie va également à l'encontre du Pacte vert européen. Dans son rapport de 2022, le GIEC qualifie le TCE « d'obstacle sérieux à l'atténuation du changement climatique ». Même la

Cour de justice de l'UE s'est exprimée en jugeant ce traité non conforme au droit européen et à la politique environnementale européenne.

Il est donc crucial de sortir rapidement de ce traité archaïque et dépassé, incarnation d'une Europe néolibérale qui favorise les intérêts des grandes entreprises au détriment de l'intérêt général et des préoccupations sociales et environnementales.

La résolution adoptée au Parlement européen en novembre dernier était claire à cet égard : il faut sortir ensemble du traité et s'accorder entre nous pour annuler IMMÉDIATEMENT la protection des investissements et des profits futurs des multinationales du charbon, du gaz et du pétrole !

Le 7 juillet 2023, la Commission européenne s'est finalement rangée à l'avis du Parlement en proposant une sortie coordonnée du Traité sur la Charte de l'Énergie, suite à la pression de la société civile et à l'échec des tentatives de modernisation du texte.

Demeure la question de la « clause de survie » qui protège les investissements dans les énergies fossiles pendant 20 ans après le retrait du traité d'un pays signataire.

Juristes et ONG préconisent également un retrait coordonné des pays européens afin de limiter l'impact

de cette clause au sein de l'UE. Avec la volte-face de la Commission qui considère qu'une telle sortie est la plus appropriée tant sur le plan juridique que politique, qu'attendons-nous pour en finir avec ce texte obsolète ? ■



Retrouvez cette étude sur mon site internet emmanuelmaurel.eu

HORS DE TOUT CONTRÔLE, HORS DE TOUTE RÉFORME
Le dilemme du traité sur la Charte de l'énergie de l'UE

CIARAN CROSS, LL.M.



Septembre 2020
À la demande du Groupe confédéral LA GAUCHE - Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)

www.guengli.eu

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE-MERCOSUR

**Cet accord n'est bon
pour personne !**

TRIBUNE PUBLIÉE DANS
L'OPINION LE 12 JUILLET 2023

Le 13 juin dernier, l'Assemblée nationale adoptait, par 281 voix pour et 58 contre, une résolution transpartisane contre la signature de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Cette excellente nouvelle aurait été encore plus retentissante si 55 voix de gauche n'avaient pas manqué à l'appel. Mais, ne boudons pas notre plaisir : par son vote, la représentation nationale a refusé une nouvelle fuite en avant vers le moins-disant social et environnemental et a clairement signifié au gouvernement qu'il devra soumettre cet accord à son approbation expresse.

UNE CATASTROPHE POUR LE CLIMAT

Si ce texte devait entrer en vigueur, il serait le plus important accord de libre-échange conclu par l'Union européenne, de par la population (780 millions de personnes) et les volumes d'échanges (90 milliards d'euros de biens importés et exportés). Plus de 90 % des échanges commerciaux entre les deux blocs seraient exonérés de droits de douane, facilitant grandement l'importation de ressources naturelles en Europe et de biens manufacturés en Amérique du Sud. Si les multinationales des deux continents y voient de belles opportunités,

« SI LES MULTINATIONALES DES DEUX CONTINENTS Y VOIENT DE BELLES OPPORTUNITÉS, LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT Y VOIENT POUR LEUR PART UN MOTIF D'ANGOISSE, CAR L'ACCORD UE-MERCOSUR EST TOTALEMENT INCOMPATIBLE AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

les défenseurs de l'environnement et du climat y voient pour leur part un motif d'angoisse, car l'accord UE-Mercosur est totalement incompatible avec la transition écologique.

Pour s'en convaincre, quelques chiffres. L'accord prévoit d'exporter chaque année vers l'Europe 99 000 tonnes de bœuf, 180 000 tonnes de volaille et 650 000 tonnes d'éthanol. Selon différentes ONG, cet accroissement inédit des exportations agricoles (pour le bœuf, +63 % d'ici à 2035) provoquera entre +5 % et +25% de déforestation supplémentaire.

Mais ce n'est pas tout. L'accord favorisera également les exportations vers le Mercosur de substances actives fabriquées en Europe et... rentrant dans la composition de pesticides interdits sur notre territoire ! Cela accroîtra en retour l'importation de millions de tonnes de produits agricoles traités avec ces pesticides dangereux pour la santé et pour l'environnement.

LE COUP DE GRÂCE POUR LES AGRICULTEURS EUROPÉENS

Au coût environnemental s'ajoute le coût économique pour une agriculture européenne qui joue constamment le rôle de variable d'ajustement. L'arrivée sur le marché européen de produits agricoles à bas prix en provenance du Mercosur exercera une pression concurrentielle d'autant plus irrésistible que nos agriculteurs doivent respecter les normes les plus strictes du monde. On ne peut pas à la fois déplorer nos dépendances et mener des politiques qui ne font que les aggraver.

En effet, alors que la France est historiquement une grande puissance agricole, en vingt ans, elle est passée du deuxième au cinquième rang des exportateurs mondiaux et ses importations alimentaires ont explosé. En 2022, la France a importé 63 milliards d'euros de denrées alimentaires : deux fois plus qu'en 2000.

Face aux réticences européennes – et particulièrement françaises – les pays du Mercosur s'énervent. Ils estiment que nos exigences, par exemple en matière de lutte contre la déforestation (approuvée à une majorité écrasante par le Parlement européen le 19 avril dernier), sont du « protectionnisme déguisé ». Mais, dans le même temps, les présidents brésilien et argentin ont déclaré le 4 juillet que l'Europe devait cesser de « condamner l'Amérique du Sud au rôle éternel d'exportateurs de matières premières, de produits miniers et de pétrole ». Ils ont parfaitement raison sur le fond, mais ces propos sont étonnants, car en supprimant leurs droits de douane pour nos exportations de biens à forte valeur ajoutée, ils se condamnent eux-mêmes à rester enfermés dans cette division du travail ! Leurs syndicalistes le leur répètent d'ailleurs depuis des années.

En définitive, l'accord UE-Mercosur n'est bon pour personne. Pour le climat, ce serait une catastrophe. Pour nos agriculteurs, le coup de grâce. Et, pour le développement économique du Sud, un miroir aux alouettes. Il faut se rendre à l'évidence et arrêter les frais. ■



Emmanuel Maurel

23 juin · 🌐

Ratifier l'accord UE-#Mercosur signifierait le sacrifice de nos normes sociales et environnementales sur l'autel du libre-échange.

Les agriculteurs français et européens n'y survivront pas.

La France doit s'opposer à cet accord archaïque.

#StopEUMercosur

TTC : TRADE & TECHNOLOGY COUNCIL

Où le risque d'un nouvel accord commercial avec les Etats-Unis négocié en secret par la Commission

TRIBUNE PUBLIÉE DANS
LES ÉCHOS LE 10 AVRIL 2023

C'est un secret de polichinelle : les proclamations sur « l'autonomie stratégique européenne » ne pèsent guère face à l'injonction, dominante au sein des institutions européennes, de privilégier l'alliance entre Washington et Bruxelles. L'OTAN en est la courroie de transmission par excellence mais la « coopération » transatlantique s'élargit à tous les sujets.

À cette fin, les États-Unis et l'UE ont créé le « Trade and Technology Council » (Conseil du Commerce et des Technologies – TTC) en juin 2021 à Bruxelles, en présence de Charles Michel et d'Ursula von der Leyen. Présenté comme un simple « forum », le TTC traite pourtant de questions décisives. Son ambition : « coordonner les approches européenne et américaine sur les enjeux clés du commerce, de l'économie et de la technologie ».

Le TTC n'est donc pas un « forum ». C'est un organe institutionnel où se discutent et se négocient beaucoup de choses, via dix « groupes de travail » : standards technologiques, « clean techs », chaînes d'approvisionnement, technologies de l'information et de la communication (TIC), gouvernance des données,

« DONNE-MOI TA MONTRE EUROPÉENNE, JE TE DONNERAI L'HEURE AMÉRICAINE » LES ETATS-UNIS ET L'UNION EUROPÉENNE ONT CRÉÉ EN 2021 LE « TRADE AND TECHNOLOGY COUNCIL », LE CONSEIL DU COMMERCE ET DES TECHNOLOGIES, UN « FORUM » QUI S'APPARENTE EN FAIT À UN ORGANE INSTITUTIONNEL OÙ DISCUSSIONS ET NÉGOCIATIONS SE FONT SOUVENT À SENS UNIQUE.

usages technologiques impactant les droits et la sécurité, contrôle des exportations, filtrage des investissements étrangers, accès des PME aux technologies et « défis du commerce mondial ».

UN « FORUM » À SENS UNIQUE ?

À la lecture de ces intitulés, une première question se pose : celle de l'autonomie législative européenne. Par un pur hasard du calendrier, le TTC a été créé au moment même où étaient examinés les règlements sur le marché (DMA) et les services numériques (DSA), fortement contestés par les GAFAM. Si les groupes de travail « gouvernance des données » et/ou « TIC » aboutissent à une « approche commune », que deviendront ces textes ? Celle-ci remplacera ceux-là !

Mais nos chers alliés ne veulent pas seulement nous imposer leurs vues sur la régulation des géants du numérique. Ils ont aussi décidé de capturer le maximum de « clean techs » (batteries, véhicules électriques...) en budgétant 370 milliards de dollars de subventions exclusivement réservées aux productions « made in USA ».

Curieusement, le TTC ne s'était saisi du sujet qu'après le vote du Congrès

US – tout en élaborant, comme si de rien n'était, une coopération réglementaire sur les normes de rechargement des batteries (sur lesquelles l'UE a aussi légiféré, fin 2022). On a du mal à se départir de l'impression que ce « forum » fonctionne à sens unique. Sa devise implicite ? « Donne-moi ta montre européenne et je te donnerai l'heure américaine ».

RÉSURRECTION DU TAFTA

Même à supposer que les échanges au sein du TTC soient plus équilibrés qu'ils n'en ont l'air, toute position commune qui sortirait des groupes de travail deviendrait un... accord commercial ! Devant les parlementaires, le Commissaire au Commerce international, M. Dombrovskis, n'a pas dit autre chose : « le TTC est un cadre de coopération qui permet d'agir sur des mesures juridiques ».

La Commission a beau le nier, elle ressuscite le projet d'accord de libre-échange UE-USA – le fameux « TAFTA » que le Conseil de l'UE avait officiellement enterré le 9 avril 2019. On pourrait répondre que la Commission négocie des accords de libre-échange avec le Mercosur, le

Mexique, l'Inde, l'Australie etc., alors pourquoi pas les Etats-Unis ? Parce qu'elle n'en a pas le mandat ! Aucun acte communautaire ne l'y autorise.

AUCUN FONDEMENT JURIDIQUE

L'article 207 du Traité est clair : après avoir énuméré les matières relevant des accords commerciaux (auxquelles tous les groupes de travail du TTC appartiennent), il oblige la Commission à formuler une recommandation, puis les Etats Membres à émettre un mandat de négociation. Or rien de tout cela n'a été fait. La Commission a violé des Traités dont elle est censée être la gardienne !

À mes yeux, le « Trade and Technology Council » n'a aucun fondement juridique. Il est donc nul et non avenue. Si les dirigeants européens souhaitent ressusciter le TAFTA, qu'ils l'assument devant les peuples et leurs représentants ! ■

**POUR UNE
EUROPE QUI
ANTICIPE ET
RÉGULE**

MATIÈRES CRITIQUES

**Pour un autre modèle
de développement :
le partage égalitaire
de la valeur dans les
industries extractives**

Pour assurer la transition énergétique, il faut accéder aux matières critiques et à tous ces éléments qui concourent aux objectifs de l'UE tels que « fit for 55 » (réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990) et « net zero industry » (programmes soutenant l'innovation dans la réduction de l'empreinte carbone des industries). La difficulté est qu'il faut à la fois changer très vite ; et en même temps assurer à ce changement extrêmement rapide une visibilité et une sécurité suffisantes, sans lesquelles nos entreprises ne pourront pas s'adapter.

Il nous faudra sans doute aussi revoir la façon dont nous exploitons notre propre sol et cela ne sera pas facile, loin s'en faut. Mais notre sujet ici en INTA, c'est de voir comment l'Europe peut proposer à ses partenaires une nouvelle approche.

Nous le pouvons et surtout nous le devons, car il faut bien se rendre à l'évidence, nous ne sommes pas dans un rapport de forces favorable. Je l'avais déjà indiqué lors de notre séance de mars : l'accès aux matières critiques est l'une de nos plus grandes et principales vulnérabilités. L'écrasante majorité des ressources minières

INTERVENTION EN COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL, PRÉSENTATION DE MON RAPPORT SUR L'ACCÈS DE NOS ENTREPRISES AUX MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES 19 JUILLET 20223

et de la chaîne de valeur, notamment le raffinage, est contrôlée par la Chine ou par ses alliés, en Asie centrale, en Russie, etc. L'Australie, les Amériques, l'Afrique possèdent elles aussi des ressources minières absolument nécessaires à nos industries.

La lutte pour l'accès aux ressources minières sera d'autant plus difficile pour l'Europe que celle-ci en a peu sous son sol et que les grands opérateurs mondiaux ne sont pas européens.

En effet, le marché de l'industrie minière se structure autour d'une quarantaine d'entreprises multinationales, avec à leur tête 4 « majors historiques » : BHP (anglo-australienne, 46md\$ de chiffre d'affaires) ; Rio Tinto (anglo-australienne également, mais avec beaucoup de capital des fonds américains comme BlackRock, 52md\$ de chiffre d'affaires) ; Vale (brésilienne, 33md\$ de chiffre d'affaires) et surtout GlenCore (britannique, mais avec une part qatari-sud-africaine-américaine, 240md\$ de chiffre d'affaires). Mais il y a aussi les Canadiens d'Alcan, et surtout, surtout, une myriade d'entreprises chinoises qui concurrencent sérieusement les « majors ».

Ces firmes extraient à peu près tout, cuivre, or, nickel, lithium, uranium,

fer, zinc, cobalt, etc, etc. L'Europe a quelques entreprises minières, on pense par exemple à Eramet, qui fait du nickel, du manganèse et du lithium, mais globalement nous ne sommes pas bien positionnés.

Or nous avons une conjoncture – à mon avis durable – où la pression sur les prix est nettement orientée à la hausse, une hausse d'ailleurs entretenue par des phénomènes spéculatifs sur le marché des métaux de Londres notamment.

Et nous avons parallèlement à ça une pression à la hausse du coût du capital, car les investissements qui devront être réalisés pour faire face à la demande seront colossaux. Cela pénalise particulièrement les entreprises européennes. Je pense à nouveau à Eramet, entreprise française qui a dû s'allier l'année dernière au chinois Tsingshan, sans l'apport duquel elle n'aurait pas pu investir pour exploiter le lithium argentin.

Bref ce tableau n'est guère idyllique pour l'Europe, qui est forcée d'innover pour essayer de trouver sa place. Et pour ce faire, je rejoins, une fois n'est pas coutume, les orientations de la Commission sur la question du partage de la valeur. Il est absolument vital pour nous de montrer à nos partenaires que nous ne sommes

pas là pour les piller. Il a été proposé d'implanter sur place des maillons supplémentaires de la chaîne de valeur, notamment pour le raffinage. C'est important de développer cette approche, et prouver ainsi que nous ne sommes pas, ou plus, dans une logique de prédation. Dans ce moment géopolitique où l'on commence à ouvrir les yeux sur certaines pratiques, notamment des Chinois et des Russes, l'Europe doit se démarquer et proposer un autre mode de développement, plus égalitaire et plus équilibré.

Autre élément important de cette opinion : la diligence raisonnable et le respect des normes sociales et environnementales. Il faut que l'extraction minière, en tout cas celle qui alimente nos chaînes de valeur, soit la plus irréprochable possible. L'impact de ces industries pour les populations locales est encore trop souvent à l'opposé des valeurs que nous défendons. Il y a toujours un effet « malédiction des ressources » dans de nombreux pays – je pense par exemple à la RDC et à ses « minerais de sang ».

Mais il y a aussi des contre-exemples : au Botswana, les recettes tirées de l'exploitation du diamant ont été investies dans l'éducation, la santé et les infrastructures. Je pense que c'est

sur des exemples comme ceux-là que l'Europe doit s'appuyer pour s'accorder avec les pays disposant de ressources minières. Elle pourrait tirer avantage, dans une logique gagnant-gagnant comme on dit, d'une contribution spécifique à la mise en œuvre de telles politiques vertueuses. De toute façon, je pense que nous n'avons pas le choix.

Il est très important que l'Europe soit en capacité de proposer une autre méthode, un autre partenariat à la fois avec les pays dotés de ressources et avec les entreprises opérant dans l'extraction minière. C'est ce que j'ai voulu exprimer dans ce rapport, qui s'inscrit dans un moment où l'Europe est confrontée à de nombreux défis ; et elle ne doit pas manquer celui-ci ! Je vous remercie. ■



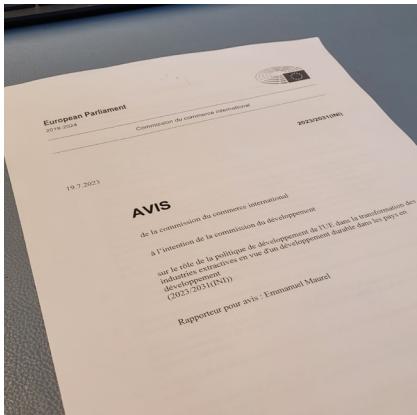
Emmanuel Maurel

19 juillet · 🌐

🌍♻️ Mon rapport sur l'accès de nos entreprises aux matières premières critiques vient d'être adopté en commission du commerce international ! Je tiens à saluer les co-rapporteurs pour leur travail. Un modèle 🇪🇺 de développement réduira nos dépendances envers la Chine. Conformément à nos engagements sociaux et environnementaux.



Retrouvez mon rapport sur le site du Parlement européen : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/INTA-AD-749291_EN.docx



« CHIPS ACT »

Ébauche de politique industrielle sur les semi-conducteurs

Crédits : Pixabay

Les semi-conducteurs, utilisés pour fabriquer des composants électroniques, sont primordiaux pour nos industries. Il est grand temps que l'Union européenne revienne sur ce marché colossal (595 milliards de dollars en 2021) dominé par Taïwan, le Japon et la Chine. En 1990, 40% des semi-conducteurs étaient fabriqués en Europe. Trente ans plus tard, nous n'en produisons plus que... 8%.

On l'a vu lors de la pandémie du Covid-19, les confinements dans les principaux pays producteurs ont conduit à une pénurie mondiale et à l'arrêt temporaire de la plupart des industries électroniques.

Première avancée positive : la proposition de règlement de la Commission sur les semi-conducteurs, ou « Chips Act », se donne pour but de garantir un meilleur approvisionnement de l'Union et de l'aider à implanter davantage de capacités productives.

« JOINT UNDERTAKING » : UNE VOLONTÉ DE RENFORCER LA RECHERCHE POUR LES SEMI-CONDUCTEURS

Autre proposition intéressante : la mise en place d'une entreprise commune, ou « Joint Undertaking », dédiée aux semi-conducteurs, qui gèrera le financement de la recherche sur les puces et installera des lignes pilotes, en formant le personnel et en mettant en place des installations pour tester les nouveaux dispositifs. Pour l'Union, l'enjeu est de taille : il s'agit en effet de maîtriser la production de semi-conducteurs de nouvelle génération.

Cependant, j'ai décidé de m'abstenir concernant cette proposition car j'estime qu'elle manque d'ambition quand on la compare aux plans d'investissements étasuniens, taïwanais ou chinois. Et dans la « Big Tech » (SpaceX, Amazon, Microsoft etc.) le rythme de la R&D dans les « chips » est encore plus frénétique. Je pense aussi que se concentrer essentiellement sur les « puces du futur », qui ne seront opérationnelles que d'ici 10 ans, n'est pas de nature à préserver l'Europe des pénuries ; et risque de nous faire manquer d'éventuelles innovations générées par le processus de fabrication des puces classiques.

À la décharge de la Commission, on relève un fort volontarisme pour attirer les constructeurs sur son sol. Tout cela explique ma neutralité, certes bienveillante, sur ce dossier. ■

INTELLIGENCE

ARTIFICIELLE

Empêchons la dictature de la machine !

TRIBUNE PUBLIÉE DANS
EURACTIV LE 7 JUIN 2023

Pas un jour ne passe sans que nous soyons témoins de la progression fulgurante de l'intelligence artificielle. L'IA est déjà utilisée dans la vie quotidienne : communications, traductions, jeux vidéo, bientôt voitures autonomes, mais aussi systèmes de surveillances de masse... et désormais dans les conflits armés. La possibilité de voir arriver des « robots tueurs » sur le champ de bataille est en effet tout sauf théorique.

PROTÉGER LES CITOYENS EUROPÉENS DES RISQUES LIÉS À L'IA

Dans une lettre ouverte publiée en avril, un millier de chercheurs et professionnels du secteur demandent un moratoire de six mois afin d'élaborer une régulation visant à empêcher l'IA d'être « dangereuse pour l'humanité ».

Moins apocalyptique, mais néanmoins fort inquiétant : la possibilité de propager de fausses informations à l'aide de photos et vidéos créées de toutes pièces par des IA, presque impossibles à distinguer des vraies. Dans un contexte d'uniformisation des contenus sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming via les algorithmes, ce genre d'innovation nuira non seulement à la manifestation de la vérité, mais aussi à la culture - et donc à la civilisation. Il est donc important de développer un projet éducatif autour de l'intelligence artificielle, ayant pour but d'informer les citoyens sur les risques associés à

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE RÉVOLUTIONNE L'ÉCONOMIE MAIS MENACE AUSSI LA CIVILISATION. POUR NOUS PRÉSERVER DE CE PÉRIL, IL FAUDRA ALLER BIEN PLUS LOIN QUE « L'IA ACT »

l'IA mais aussi de les former à utiliser l'IA de manière responsable et éthique. Des mesures fortes s'imposent pour encadrer l'IA, particulièrement sur les aspects éthiques et des droits humains.

Est-il par exemple nécessaire de recourir aux technologies de reconnaissance faciale dans le cadre des prochains Jeux Olympiques à Paris ?

L'Assemblée nationale, qui a voté en ce sens le mois dernier, aurait dû faire preuve de davantage de prudence au lieu de s'engager sur un terrain aussi glissant pour les libertés fondamentales. Entretemps, l'Union européenne s'est emparée du sujet et a mis au point une législation se voulant protectrice - et uniforme sur tout le continent, afin d'éviter toute tentative de « dumping numérique ». Les dispositions contenues dans son « AI Act », adopté par le Parlement européen le 14 juin dernier, offrent ainsi une perspective intéressante, insistant sur l'importance du rôle de l'humain dans la supervision de l'intelligence artificielle. Ce règlement interdit notamment les usages de l'intelligence artificielle contraires aux valeurs européennes tels que les « systèmes de crédit social » ou la reconnaissance biométrique à distance en temps réel (RBI) utilisés en Chine. Mais organiser une telle supervision nécessitera que l'Europe se dote d'unités de contrôle fortement qualifiées, or les candidats manquent.

PRÉPARER LE TERRAIN POUR L'ÉMERGENCE D'UNE IA SPÉCIFIQUEMENT EUROPÉENNE

Par ailleurs, il est nécessaire que l'humain soit en capacité de « débrancher la machine » manuellement, sans besoin de mécanismes informatisés et numérisés. Qu'il s'agisse du contrôle ou du développement de l'IA, où nous sommes en retard par rapport aux États-Unis et à la Chine, nous n'aurons donc pas d'autre choix que de mettre en place une stratégie extrêmement volontariste pour empêcher la « fuite de cerveaux ». Pour ce faire, il est impératif que l'UE redouble d'efforts pour la formation et pour la consolidation d'un écosystème favorable à l'émergence d'une IA spécifiquement européenne, c'est-à-dire éthique, centrée sur l'humain et sur les principes de liberté et de démocratie. Un aspect important de cette stratégie est la collaboration entre les entreprises, les gouvernements, les experts en IA ainsi que la société civile qui doivent travailler main dans la main pour amener à une utilisation régulée des intelligences artificielles.

PROTÉGER L'UE DE LA VORACITÉ DES GAFAM

Dans l'immédiat, il nous faut contrer la voracité des GAFAM, afin de prévenir toute utilisation abusive de l'IA, notamment en matière de santé, de protection des données personnelles, de géolocalisation, etc. Tout reste à

faire pour mettre sur pied une vision spécifiquement européenne de l'IA, à rebours du modèle chinois, mais aussi du modèle américain. Microsoft, qui a, entre autres, investi énormément sur OpenAI, et donc « ChatGPT », vient de licencier la totalité de son équipe responsable de l'éthique de l'IA... Enfin, l'IA risque d'entraîner une déstabilisation sociale massive. Dans une étude de Goldman Sachs publiée le 26 mars, on lit que 300 millions d'emplois pourraient être supprimés puis sous-traités par des IA ! Après avoir délocalisé la classe ouvrière en Asie, les multinationales s'appêtent à remplacer la classe moyenne, y compris la plus diplômée, par des logiciels autonomes. Nos sociétés démocratiques n'y survivront pas. En l'espèce, agir dès maintenant sur le partage du temps de travail et de la valeur ajoutée, ainsi que sur les conditions de travail, n'est pas une option mais une obligation.

Il reste beaucoup à faire pour garantir une utilisation responsable et éthique de l'IA, dans l'intérêt des travailleurs et des citoyens européens. Nous ne pouvons pas laisser la machine décider de tout à la place de l'humain. ■

CRYPTO-ACTIFS

**Du mirage à la réalité,
une régulation ferme
s'impose à l'échelle
européenne**

Aujourd'hui, le secteur des crypto-actifs est scruté et redouté, d'autant plus que son insertion dans le marché financier traditionnel engendre de nombreux risques, notamment en raison de son extrême volatilité. En effet, en septembre 2022, la valeur des « cryptos » a lourdement chuté, passant en dessous de 800 milliards, avant de remonter à 1000 milliards fin février 2023.

Souvent qualifié de « Far West financier », l'univers des crypto-actifs présente d'autres inconvénients significatifs : absence de régulation, préjudice pour les épargnants, déstabilisation du système financier, atteinte à la souveraineté des États et impact écologique calamiteux.

Il est donc absolument nécessaire d'engager un débat collectif sur ces enjeux afin de trouver les réponses politiques adéquates et nécessaires.

Dans cette perspective, j'ai sollicité l'Institut Rousseau, avec le soutien de mon groupe The Left au Parlement européen, pour rédiger un rapport. Ainsi, avec pédagogie et exhaustivité, les chercheurs Nicolas Dufrière, Jean-Paul Delahaye, Jean-Michel Servet, Pierre Krajewski, Clément Fabien et Paul Hannat ont mis en lumière les lacunes persistantes en matière de régulation des crypto-actifs.

LES CRYPTOACTIFS SONT, COMME LEUR NOM L'INDIQUE, DES ACTIFS DONT L'UTILITÉ VRAIMENT AVÉRÉE EST DE SPÉCULER. LE SEUL MINAGE (FABRICATION) DU BITCOIN REPRÉSENTE PLUS DE 100 TWH/AN, SOIT PLUS QUE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE DE LA BELGIQUE !

Paradis libertarien pour certains, l'univers des crypto-actifs a rapidement pris l'allure d'un vaste marché ultra-spéculatif qui, sous le couvert d'innovation, a fait perdre de l'argent à trois quarts de ses investisseurs individuels entre 2015 et 2022.

Afin de réduire les risques qu'ils représentent pour nos sociétés, des mesures de régulation doivent être prises au niveau européen concernant les crypto-actifs, qui sont une énième incarnation des « dérives d'un *tech-no-capitalisme contemporain* ».

L'Union européenne propose un régime d'encadrement appelé MiCA (Markets in Crypto-Assets), qui a été adopté par le Parlement européen en avril 2023. Un cadre juridique uniforme pour les marchés des cryptoactifs tracés de la même manière que les transferts d'argent traditionnels. Et un renforcement de la protection des consommateurs, avec des garanties contre la manipulation des marchés et la criminalité financière. En droit national, MiCA a vocation à remplacer les cadres existants dans les États membres.

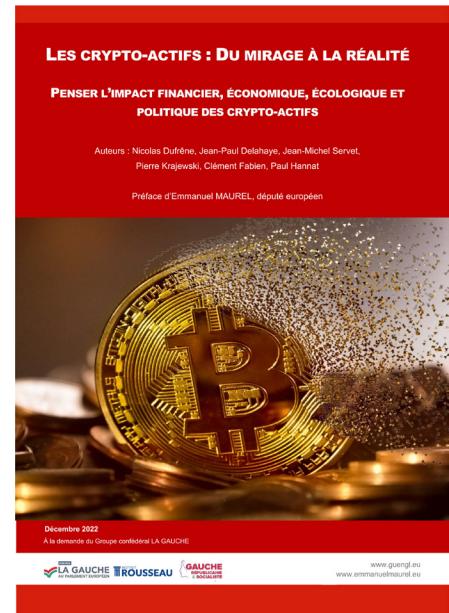
Bien que le règlement MiCA présente certaines avancées, il passe néanmoins à côté de sujets essentiels, ce qui appelle déjà à la mise en place d'un MiCA II.

Le rapport de l'Institut Rousseau propose à cet égard dix-sept mesures visant à résoudre les quatre grands risques, parmi lesquelles :

- Exiger que tout investisseur plaçant son argent dans les crypto-actifs dispose d'une couverture équivalente en fonds propres normaux, réduisant ainsi considérablement les investissements spéculatifs dans ce secteur qui n'a toujours pas prouvé son utilité sociale.
- Imposer une taxe sur les mouvements de crypto-actifs à crypto-actifs pour éviter les effets d'emballement.
- Garantir la mise en œuvre des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Mettre en place un visa obligatoire auprès des autorités d'enregistrement.
- Développer des Monnaies numériques de Banque centrales

(MNBC) accessibles aux citoyens et aux entreprises, réduisant les coûts pour ces derniers en éliminant de frais bancaires.

- Interdire le « minage » (création) de crypto-actifs utilisant les protocoles informatiques les plus énergivores. ■



CE QUE

JE DÉFENDS

DÉFENDRE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Les géants américains du divertissement, les grandes plateformes menacent la diversité culturelle qui est au cœur de l'identité européenne. L'Union européenne peut se doter d'une vision en matière de culture sans pour autant entrer en conflit avec les politiques culturelles pour lesquelles les États membres sont souverains.

Je suis devenu membre de la commission de la culture et de l'éducation en 2023. Dans ce cadre, je me suis investi sur plusieurs textes importants qui touchent à notre quotidien.

LE SECTEUR DU LIVRE EUROPÉEN

Le secteur européen du livre contribue à la diversité culturelle, à la diffusion du savoir et à la préservation de notre patrimoine littéraire. Avec plus d'un demi-million de personnes employées et environ 600 000 titres publiés chaque année, son impact économique et culturel est indéniable.

Ce secteur a connu des changements majeurs au cours des dernières décennies, en raison du développement des technologies numériques et de la montée en puissance des plateformes de vente en ligne.

NOTRE CONTINENT EST UNE MOSAÏQUE OÙ CHAQUE PIÈCE EST UNIQUE, MAIS OÙ LA SOLIDITÉ DE L'ENSEMBLE EST ASSURÉE PAR UN CIMENT BIEN RÉEL, DONT NOUS FAISONS L'EXPÉRIENCE ET DANS LEQUEL NOUS NOUS RECONNAISSONS, MÊME S'IL N'EN EST PAS MOINS MYSTÉRIeux ET, EN SOMME, UN PEU MIRACULEUX.

Auteurs, éditeurs, imprimeurs, diffuseurs, libraires, bibliothécaires... le chemin qu'un livre parcourt est long pour arriver jusqu'au lecteur. Face à la crise du papier, à l'augmentation des coûts de livraison, à la concurrence des grandes plateformes comme Amazon... chacun des maillons de la chaîne est fragilisé et cette situation nécessite une approche globale.

Le 18 juillet 2023, la Commission de la culture et de l'éducation a adopté à la quasi-unanimité un rapport sur l'avenir du secteur européen du livre. Ce rapport considère que le «Livre» est un produit de première nécessité et, qu'à ce titre, il n'est pas un produit comme un autre.

En tant que Shadow rapporteur, j'ai proposé des amendements visant à garantir la durabilité et la diversité des différents acteurs du secteur. L'objectif est de garantir à long terme une importante diversité éditoriale et une meilleure accessibilité aux œuvres.

Permettre un accès aux livres à tous

Il est essentiel de permettre à tous d'avoir accès à la lecture, quels que soient les besoins spécifiques. C'est pourquoi j'ai soutenu les propositions du rapporteur visant à améliorer l'accès à des formats adaptés aux personnes en situation de handicap.

Un secteur soutenu et encadré

Le prix unique du livre en France nous permet de maintenir à flot un grand nombre de librairies sur nos territoires, mais aussi de bénéficier d'une plus grande richesse éditoriale. J'ai obtenu que cette pratique d'encadrement des prix soit inscrite dans le rapport comme l'une des solutions pouvant permettre de garantir la pérennité du secteur.

Faire rayonner la culture européenne sur la scène internationale

Permettre une meilleure circulation des livres européens est, selon moi, un enjeu clé pour garantir la diversité culturelle et linguistique au sein de l'Union européenne. Cela nécessite la mise en place de mécanismes favorisant la traduction, afin que les œuvres puissent toucher un public plus large à l'international.

Répondre aux enjeux actuels

Face à l'augmentation des coûts de production et au manque de papier, il est essentiel d'adopter des stratégies durables afin de réduire l'empreinte environnementale et le coût de l'impression des livres.

J'ai proposé d'aider la filière, mais en contrepartie d'une relocalisation de l'impression en Europe, notamment des livres «jeunesse», aujourd'hui imprimés essentiellement en Asie, ainsi que d'une stricte limitation de la mise au pilon (environ 100 millions de livres neufs ont été détruits l'an dernier), il ne doit plus être possible de détruire des livres pour de simples changements de couverture.

Livres numériques et interopérabilité

Un autre enjeu est l'absence de compatibilité des formats numériques (liseuses, tablettes...). C'est pourquoi il est essentiel d'autoriser sur le marché uniquement des formats ouverts qui permettent de ne pas être captif chez un seul vendeur et de pouvoir conserver sa bibliothèque numérique lors d'un changement d'appareil.

Une augmentation du budget des bibliothèques

Il est nécessaire de soutenir les bibliothèques, en particulier dans les zones rurales. Cela contribue non seulement à la vitalité culturelle, mais favorise également la diffusion de la littérature auprès d'un large public.

SI LES DROITS CULTURELS FONT PARTIE DES DROITS DE L'HOMME, L'UNION EUROPÉENNE DOIT, POUR ELLE ET POUR LE MONDE, VALORISER L'ESPRIT EUROPÉEN ET SES PRODUCTIONS.

LE SECTEUR AUDIOVISUEL

En tant que défenseur de la culture européenne, je constate que l'Europe ne met pas suffisamment en valeur son "soft power", et ne considère pas véritablement l'exception culturelle comme une priorité dans sa stratégie d'influence. Alors que les Américains et les Britanniques ont depuis longtemps misé sur la culture pour étendre leur rayonnement.

Nous devons soutenir notre industrie audiovisuelle face à l'essor des plateformes de streaming comme Netflix et Amazon Prime.

Application de la directive «Services des Médias Audiovisuels» (SMA)

La directive SMA révisée en 2018 oblige les chaînes de télévision et les services de vidéos à la demande comme Netflix ou Amazon Prime de diffuser au minimum 30% d'œuvres européennes. Chaque État membre peut imposer aux diffuseurs des quotas plus importants et l'obligation de contribuer financièrement à la production d'œuvres européennes.

Cette directive a fait l'objet d'un bilan d'étape, dans la perspective de sa révision en 2026.

Afin de conserver la richesse et la diversité des œuvres produites en Europe, il est important de limiter le poids des plateformes sur la création et de garantir aux professionnels européens une autonomie financière, en empêchant notamment la captation des droits par les grandes plateformes américaines.

Mes amendements ont porté sur le respect du pluralisme culturel, la transparence des données des plateformes, la mise en avant des œuvres européennes, la protection des mineurs, les critères de financement de la création, l'interdiction pour les plateformes de modifier le contenu des œuvres diffusées et sur les droits de propriété intellectuelle (pour empêcher les cessions de droits imposées par les plateformes).

J'ai obtenu le soutien de mes collègues sur la grande majorité de mes amendements mais la définition de l'œuvre européenne fait toujours débat.

Définition de l'Œuvre européenne

En 1989, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont donné naissance à la notion « d'œuvre européenne ». Ce statut permet aux œuvres audiovisuelles européennes

de bénéficier d'un traitement préférentiel, notamment en matière de promotion, dans l'objectif de protéger la diversité culturelle sur le continent. Cette obligation concerne les œuvres conçues et réalisées dans les États membres de l'UE, mais aussi celles originaires des pays non-membres, dès lors qu'ils sont signataires de la Convention européenne sur la télévision transfrontière.

Depuis 2018, le droit européen a été modifié pour prendre en compte les bouleversements induits par le développement des services de vidéos à la demande. La directive SMA accorde des droits significatifs aux «œuvres européennes». Mais la définition est toujours celle de 1989 : des œuvres turques ou serbes sont considérées comme des œuvres européennes, au même titre que des œuvres italiennes ou polonaises – et surtout, le Brexit n'a rien changé pour les œuvres britanniques.

Or ces dernières représentent à elles seules plus de la moitié du quota des 30% dans les catalogues des plateformes ! Un problème auquel s'ajoute le fait que les productions britanniques sont en grande majorité des coproductions... américaines.

Les œuvres originaires des États membres sont donc très loin de pleinement bénéficier de la protection

INTERVENTION EN SESSION PLÉNIÈRE À STRASBOURG SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

13 JUILLET 2023

du quota des 30%. Quant aux œuvres provenant des Etats-Membres dont la langue est peu répandue, elles sont noyées sous cette brèche législative.

Depuis plusieurs années, je me bats pour une nouvelle définition de l'œuvre européenne. J'estime que l'actuelle définition ne remplit pas l'objectif de protection et de promotion de la diversité culturelle européenne.

C'est pourquoi j'ai déposé une résolution pour redéfinir la notion d'œuvre européenne. La Commission européenne prévoit un travail sur cette question dans les prochains mois.

Nous devons reconnaître l'importance du « soft power » et faire preuve de volontarisme pour protéger notre diversité et nos industries culturelles. L'Europe doit agir à l'ère des plateformes de streaming et de l'utilisation abusive de l'IA (voir encadré). ■

Quand on est confronté à une technologie aussi révolutionnaire que l'intelligence artificielle générative, il y a deux écueils à éviter : d'abord le catastrophisme inspiré par des films de science-fiction anxiogènes, mais aussi la naïveté technophile qui consiste à adorer par principe tout ce qui est nouveau.

Nous essayons, ici, dans ce Parlement, d'avoir une position rationnelle, qui consiste à dire que l'intelligence artificielle générative peut nous apporter des progrès, mais à condition d'être utilisée à bon escient. Et notamment de pouvoir être débranchée mécaniquement – personne ne l'a encore dit mais moi je le dis – s'il lui venait l'idée, un jour, de prendre le contrôle. Autrement dit, il faut réglementer l'IA avant que ce soit elle qui nous réglemente.

Notre ambition c'est d'avoir une « IA Made in Europe ». Et pour y parvenir, nos atouts sont nombreux : avec la régulation et le soutien de la puissance publique, nos chercheurs, développeurs et entrepreneurs sont parfaitement capables d'édifier un modèle d'IA générative centrée sur l'humain.

Mais quand je dis « Made in Europe », pour moi cela veut dire qu'il faut être distinct du modèle chinois évidemment, mais aussi du modèle américain, parce que nos conceptions sont différentes, notamment sur la protection des données, la transparence et le droit d'auteur. À cet égard, l'ersatz de Privacy Shield entre les États-Unis et l'Europe négocié par Mme von der Leyen me semble largement insatisfaisant.

Il y a encore deux choses à faire pour parer aux risques du « data mining », le pillage des données : nous devons offrir des garanties plus solides pour protéger nos créateurs ; et nous devons mieux informer le public afin de l'aider à distinguer les fausses images et vidéos des vraies. J'espère de tout cœur que le Conseil prendra en compte les demandes des parlementaires pour arriver à un « OpenAI européen » ambitieux et digne de notre continent.

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

**Victoire pour
les indications
géographiques
artisanales et
industrielles !**

Le régime des indications géographiques est bien identifié par nos concitoyens pour les produits agricoles. Le Riz de Camargue, le sel de Guérande ou le Cidre de Normandie sont reconnus internationalement et permettent de sauvegarder des traditions, un savoir-faire régional et des emplois qualifiés. Mais jusqu'à présent, les produits artisanaux et industriels - on pense à la Charentaise, à la porcelaine de Limoges ou au savon de Marseille - n'étaient pas protégés par ce régime juridique.

Donnant enfin droit aux demandes d'inclusion aux « IG » de leurs fabricants, la Commission a dévoilé en avril 2022 un projet de règlement. C'est une étape importante. J'ai eu l'honneur d'être désigné rapporteur sur ce texte pour mon groupe « La Gauche ».

La proposition de la Commission comportait de nombreux éléments positifs. Mais la définition de l'indication géographique du texte de la Commission n'était pas assez protectrice. Mon but lors des négociations internes au Parlement fut donc de la renforcer. En effet, dans le texte initial, une seule étape de production dans la région délimitée suffisait pour qu'un produit puisse remplir le cahier des charges d'une IG. Ce n'était pas suffisant. Les autres groupes ont accepté, malgré les réticences de la Commission, d'intégrer mon amendement disposant que pour obtenir l'homologation, la majorité des étapes de production devait être effectuée dans ladite région. Cette version a été votée en plénière à une très large majorité.

Les négociations en trilogue (où le Parlement, le Conseil et la Commission doivent tomber d'accord sur un texte commun) furent plus difficiles. La Suède, qui présidait alors le Conseil de l'Union européenne, n'était pas particulièrement préoccupée par ce règlement, la majorité des indications géographiques ne concernant que trois pays : l'Italie, l'Espagne et la France. Nous avons tenu bon. Le résultat des négociations interinstitutionnelles est satisfaisant. Pour nos artisans, nos ouvriers qualifiés, c'est l'assurance d'un savoir-faire protégé ! ■

TAXER LES RICHES

**Taxons les
profiteurs de crise
et les dividendes
pour investir et
créer des emplois**

Nous voici revenus un siècle en arrière, quand les plus fortunés jouissaient d'exorbitants privilèges fiscaux. En moins de deux décennies, portée par le gonflement des actifs financiers, la richesse des grands détenteurs de capitaux a explosé. Entre 2009 et 2022, elle a été multipliée par 3 en Allemagne et par 6 en France.

Dans le même temps, la classe moyenne paie en proportion plus d'impôts que les riches, tandis que les classes populaires ne parviennent plus à supporter l'impôt le plus injuste qui soit : la TVA. Et fait nouveau, depuis la sortie du Covid, nous subissons une inflation qui n'est pas tirée par les salaires, mais par les profits !

Des dizaines de millions d'Européens éprouvent un sentiment légitime d'injustice face à l'impôt, car ils voient bien que nous glissons tous sur la même pente : les revenus du travail sont bien plus taxés que ceux du capital. Et les pertes budgétaires qui en résultent conduisent à toujours plus d'austérité, laquelle frappe justement ceux qui travaillent, et pas ceux qui s'enrichissent en dormant.

Il y a pourtant beaucoup de choses à faire pour soutenir l'économie, les salariés, les précaires, mais aussi pour financer les grandes politiques de transformation écologique. Et il n'y a aucune raison que les plus riches s'exonèrent de cet effort. En premier lieu, il faut instaurer une taxe exceptionnelle sur les profiteurs de crise. C'est ça qui freinera l'inflation. Et surtout, il faut favoriser la production, l'investissement et l'emploi. C'est pourquoi je propose de taxer plus lourdement les dividendes que les bénéfiques réinvestis. Soyons justes et soyons efficaces : c'est ce qu'exige notre contrat social, où chacun contribue à raison de ses facultés. ■

Intervention en session plénière le 12 juillet 2023

RÉPONSE EUROPÉENNE À L'INFLATION REDUCTION ACT AMÉRICAIN

L'Inflation Reduction Act (IRA), vaste plan d'investissement présenté par le président Joe Biden en septembre 2022, prévoit 370 milliards de dollars afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030.

Cette politique hyper volontariste est parfaitement légitime car les États-Unis sont les deuxièmes émetteurs mondiaux de CO₂ après la Chine. Toutefois, ce "Green Deal Made in USA" aura d'immenses répercussions hors de ses frontières, en premier lieu sur notre industrie.

PROTECTIONNISME ASSUMÉ

Tel qu'il est conçu et mis en œuvre, l'IRA menace plusieurs millions d'emplois d'ouvriers qualifiés, de techniciens et d'ingénieurs en Europe. En outre, il tombe au pire moment : suite à la crise du Covid-19 et surtout à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les coûts de l'énergie ont explosé.

Comme l'IRA vise explicitement à localiser les investissements d'avenir sur le sol américain, ne seront soutenues que les entreprises, au premier rang desquelles celles du secteur des véhicules électriques, qui fabriqueront tout ou presque tout outre-Atlantique. Le texte inclut notamment un crédit d'impôt de 7 500 dollars pour l'achat d'une voiture électrique assemblée aux USA et dont les batteries comportent au moins 40 % de composants américains.

Cette politique protectionniste assumée tourne le dos aux principes de

libre-échange qui régissent l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les voitures électriques européennes n'auront aucune chance de s'imposer sur le marché américain et les usines qui les produisent seront obligées de déménager d'Europe vers les États-Unis, quitte à réexporter ces véhicules et ces batteries vers le Vieux Continent dans un second temps.

En somme, les États-Unis s'apprentent à nous faire subir ce que la Chine fait depuis 20 ans : (re)devenir un atelier du monde à nos dépens.

FORTES RÉSISTANCES AU SEIN DE LA COMMISSION

L'IRA à peine voté, la grande transhumance a commencé. Volkswagen envisage de ne plus investir dans les batteries en Europe, tout en récupérant 9 à 10 milliards de dollars de subventions [aux États-Unis] et de bénéficier d'un prix de l'énergie bien plus avantageux qu'en Europe.

Face à un tel péril, la seule chose à faire pour l'Union européenne serait de créer les mêmes dispositifs que les Américains. Mais une grande partie des hauts fonctionnaires de la Commission européenne résistent, par allergie congénitale à l'intervention de l'État dans l'économie.

Ils ont l'oreille bienveillante de Margrethe Vestager, commissaire à la Concurrence et Valdis Dombrovskis, commissaire au Commerce International, qui n'ont pas hésité à afficher publiquement leur opposition à toute « course aux subventions ».

L'onde de choc de l'IRA a néanmoins fini par entraîner une réaction. La

Commission a improvisé dans l'urgence un assouplissement temporaire (expiration en 2025) des aides d'État destinées aux investissements dans les panneaux solaires, les batteries, les éoliennes, l'électrolyse (pour produire de l'hydrogène), les turbines et les pompes à chaleur.

Ce premier geste est, comme d'habitude, assorti de conditions limitatives : pour être éligible, le projet doit provenir d'un État membre dont la richesse et le développement sont au-dessous de la moyenne, ou d'un groupe de trois pays dont au moins deux se trouvent dans cette situation.

Autre problème : le plafond des aides aux nouveaux projets innovants sera trois fois supérieur en zone défavorisée. On pourrait a priori trouver ça juste, mais dans ces régions, c'est-à-dire toute l'Europe de l'Est, le pouvoir d'achat d'un euro est largement supérieur à celui du même euro dépensé en Europe de l'Ouest. En calculant en « parités de pouvoir d'achat », l'écart n'est donc pas de 3, mais plutôt de 6, voire plus.

À l'usine à gaz bureaucratique s'ajoute un risque non négligeable de distorsion : en France aussi des financements sont impatientement attendus pour réindustrialiser en respectant les exigences environnementales.

LA RÉPONSE EUROPÉENNE N'EST PAS À LA HAUTEUR DE L'IRA

Le 10 mars dernier, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen rencontrait le président Joe Biden afin d'obtenir des

contreparties à l'Inflation Reduction Act. Bien que cette rencontre n'ait pas été complètement vaine, les résultats sont maigres et n'ont fait qu'accroître une réalité criante: la réponse européenne n'est pas à la hauteur du plan d'investissement américain.

Une première avancée, insignifiante, ouvre davantage à l'UE le marché américain du leasing automobile. La seconde dérogation permettra d'octroyer les subventions américaines aux voitures européennes à condition que leur batterie soit composée par exemple de lithium chilien ou de métaux rares canadiens, avec lesquels les États-Unis ont signé un accord de libre-échange.

Mais l'administration américaine n'est pas dupe et elle sait bien que nos voitures, batteries et autres équipements liés à la transition écologique utilisent essentiellement des métaux critiques détenus par la Chine – qui n'a pas d'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Contrairement à ce que rapporte la presse financière, notre plan n'est donc pas à la hauteur de l'IRA. Ni la Maison Blanche ni le Congrès ne nous ont fait de cadeau. Mme von der Leyen, acquise à 100 % à la « relation transatlantique », s'est contentée de miettes.

Cet épisode montre que l'idée d'une alliance USA-UE entre égaux devient une passion à la fois triste et à sens unique. Les Américains jouent leur partition et ne semblent pas du tout dérangés que cela nous perce les tympanes. Faute de vouloir jouer nous aussi la nôtre, nous serons bientôt réduits au silence. ■



**AU NIVEAU
EUROPÉEN,
LA LAÏCITÉ
NE VA
PAS DE SOI**

ENTRETIEN PUBLIÉ DANS
MARIANNE LE 10 DÉCEMBRE 2022

À l'origine d'un amendement pour interdire le financement par les institutions européennes de structures concourant au « prosélytisme religieux », le député européen (Gauche républicaine et socialiste) Emmanuel Maurel a répondu aux questions de « Marianne ».

Dans l'immense arène qu'est le Parlement européen, il est l'un de ceux qui tentent de perpétuer la tradition laïque de la gauche. En octobre, l'eurodéputé (Gauche républicaine et socialiste) Emmanuel Maurel déposait un amendement pour que l'Union européenne ne finance plus d'organisations concourant au « prosélytisme religieux ».

Une réponse aux accusations faites aux institutions européennes d'avoir soutenu des visuels promouvant le hijab ou financé des associations proches des Frères musulmans. Le PPE (Parti populaire européen, la droite européenne) et le groupe Renew, dont fait partie la Macronie, avaient également présenté leurs propres amendements sur le sujet. Si son texte, contrairement aux deux autres, a finalement été rejeté, Emmanuel Maurel revient auprès de Marianne sur la place de la laïcité dans les institutions européennes.

JE CONSIDÈRE QUE LA LAÏCITÉ N'EST PAS SEULEMENT – COMME IL EST DIT PARFOIS – LA NEUTRALITÉ OU L'INDIFFÉRENCE DE L'ÉTAT. C'EST UNE CONCEPTION MILITANTE, UNE DOCTRINE D'ÉMANCIPATION.

Marianne : Vous avez proposé un amendement pour que les fonds européens ne financent pas des structures concourant au prosélytisme religieux. Qu'est-ce qui a motivé cette initiative de votre part ?

Emmanuel Maurel : C'était une réaction au financement par la Commission européenne d'actions sous influence de l'islamisme politique, ou qui faisaient la promotion des signes religieux en général. Certains découvrent le sujet seulement maintenant mais ce n'est pas nouveau ! Avec plusieurs collègues, je me bats depuis des années pour que le prosélytisme ne soit plus soutenu par l'UE.

La France n'est-elle pas isolée dans ce combat ?

Il y a incontestablement des différences d'approche entre les États Membres. Nous Français qui sommes imprégnés des principes de laïcité, nous sommes parfois heurtés par des pratiques beaucoup plus permissives à l'égard de la religion. Je me souviens qu'au début de mon premier mandat, mes interlocuteurs d'autres pays européens ne comprenaient même pas de quoi je parlais. Au niveau européen on est dans un univers culturel et politique où la laïcité ne va pas de soi.

Plus largement, comment expliquez-vous que l'Union européenne soit perméable à des organisations politico-religieuses, notamment récemment des structures proches de l'islam politique ?

Ces organisations jouent de l'idée que la diversité étant une chance pour l'Europe (c'est d'ailleurs sa devise : « unis dans la diversité »), il faut tout respecter, même ce qui n'est pas respectable, comme les revendications les plus agressives de certains porte-parole autoproclamés des musulmans. Rappelons que dans ce monde, le voile est utilisé par des pouvoirs réactionnaires et totalitaires pour soumettre la femme ! Il y a une forme d'aveuglement chez ceux qui refusent de voir la contradiction entre le voile et le féminisme. En Europe et en France, ils en viennent à considérer toute position laïque comme islamophobe ; et assimilent à du racisme la critique d'une religion et de ses dogmes.

Votre amendement différait de ceux du PPE et du groupe Renew qui mentionnaient respectivement la promotion du "hijab" ou le financement des "Frères musulmans". Pour votre part, vous ne citiez aucune organisation religieuse. Pourquoi ?

Mon amendement était rédigé pour mettre la politique européenne à distance de toutes les religions. Les entorses à la neutralité de l'État sont en effet légion sur notre continent. On pense par exemple à l'emprise démesurée de l'église catholique en Pologne, sur son administration, sur ses dirigeants et sur la plupart de ses députés au Parlement européen. J'avais vraiment à cœur de dénoncer le prosélytisme religieux, et pas telle ou telle religion, encore moins tels ou tels croyants. Résultat : j'ai irrité la droite du Parlement, qui a voté contre mon amendement au motif qu'il remettait en cause les racines chrétiennes de l'Europe.

Vous pensez que François-Xavier Bellamy s'oppose au voile, non pas par attachement à la laïcité mais par défense du catholicisme ?

Vous connaissez son histoire et son parcours. Pour lui, l'Europe fait face à un enjeu de civilisation. Pour moi, l'Europe doit avancer vers davantage de sécularisation, faute de quoi risquent de prospérer les discours de retour aux superstitions et de négation de la raison, voire de guerre civile. Mes oppositions avec François-Xavier Bellamy sur la place du spirituel sont philosophiques - et elles agitent le débat public en Europe au moins depuis la Révolution française.

Selon vous, comment devrait se positionner la gauche européenne sur cette question ?

On parle beaucoup de l'offensive de l'islam politique, mais la résurgence de la religiosité est un phénomène bien plus large, qui charrie notamment une défiance vis-à-vis de la science. De nombreux penseurs et universitaires s'en inquiètent à juste titre. Parmi eux, je pense à Stéphanie Rosa, qui montre dans ses travaux que les Lumières sont dans le viseur et qu'elles sont menacées, y compris à gauche ! Mais de nos jours, rien que dire cela est devenu « problématique ». Cela devrait pourtant nous rassembler, car les conséquences sont graves : en témoigne la pression - hélas couronnée de succès - des évangélistes américains ou des intégristes catholiques polonais contre l'avortement. Toutes les petites compromissions ont un prix, que les sociétés finissent toujours par payer, au premier rang desquelles les femmes. C'est un combat qui mérite d'être mené et que je porte en essayant de bousculer la torpeur, l'indifférence et les réticences à s'aventurer sur ce terrain.

La situation en Iran ne contribue-t-elle pas à une prise de conscience ?

Bien sûr, mais j'aurais aimé que les Lumières projetées par les femmes iraniennes nous éclairent davantage... Je suis surpris qu'en dépit de cette éclatante démonstration de résistance contre l'obscurantisme, les courants féministes n'en prennent

pas tous la mesure et ne fassent pas tous le lien entre leur combat quotidien et la nécessité de lutter contre l'impérialisme clérical.

À gauche, ce sont les Verts pour qui la culture laïque à la française semble le moins aller de soi. Ce sont ceux, à gauche, qui ont le moins voté votre amendement...

L'écologie politique abrite effectivement en son sein des grilles de lecture qui ne voient aucun risque dans le différentialisme. On peut l'expliquer par la genèse et l'histoire des mouvements écolos des tous débuts, dans les années 70 et 80. À cette époque, le gauchisme sociétal et culturel dominait et les Verts en ont eux aussi subi l'influence, s'obligeant à épouser toutes les causes minoritaires quelles qu'elles soient. Cela a créé chez EELV des décalages et des contradictions. J'en vois deux principales : la première entre leur féminisme intransigeant et leur relativisme par rapport aux questions religieuses ; la seconde entre leur radicalité réformatrice et leur hostilité à l'État, dans lequel ils voient essentiellement un système d'oppression.

Que pensez-vous de l'action du gouvernement français qui a écrit à la Commission sur le financement d'organisations proches des Frères Musulmans ?

Le macronisme n'est pas exempt d'ambiguïtés sur la place du religieux, comme en témoigne le discours d'Emmanuel Macron en 2018

devant la Conférence des évêques de France, sur lien entre l'État et l'Église qu'il faudrait « réparer ». Quant à la droite, elle est tout sauf irréprochable : rappelez-vous Nicolas Sarkozy qui lors du discours de Latran en 2007, avait déclaré que « l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur ».

La bataille pour la laïcité "à la française" est-elle perdue ?

Il y a en France un déclin du militantisme laïque. Le relativisme consumériste, selon lequel tout se vaut, est consubstantiel à l'idéologie néolibérale et porte des coups violents à l'humanisme universaliste. La République respecte évidemment les différences, mais elle porte en son cœur l'idéal d'égalité, qui va au-delà de ces différences. Pour faire simple, la République ce n'est pas juste vivre ensemble, c'est aussi vouloir vivre ensemble. ■

RETRAITES:

TRIBUNE PUBLIÉE DANS
L'HUMANITÉ LE 15 MARS 2023

Aux yeux des Français, Macron a déjà échoué

STEPH GAUCHY
64 ANS
C'EST NON!

En ces jours où la riposte du mouvement social à la contre-réforme des retraites s'enracine dans le pays, je crois nécessaire de poser cette question : quel est le sens des priorités d'Emmanuel Macron ?

Le moment que nous vivons n'est en effet pas comme les autres. 2023 n'est pas la suite d'un long fleuve tranquille où rien ne se serait passé dans la société, ni dans le monde qui nous entoure.

En moins de trois ans, l'humanité a fait face à une pandémie meurtrière puis à la terrible agression de Poutine contre l'Ukraine. Ces événements se sont à la fois suivis et conjugués, provoquant des pénuries et une envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

À cela s'ajoute une crise climatique qui ne fait qu'empirer. Des régions entières luttent aujourd'hui contre la faim, sont frappées par les catastrophes naturelles, et au Sud comme au Nord, des centaines de millions de personnes ne parviennent plus à joindre les deux bouts. La France n'est pas épargnée, loin de là.

Mais face à tant de dégâts, l'Élysée et Matignon restent cois. Pour l'Exécutif, la mère de toutes les batailles, c'est la retraite à 64 ans !

Tout ça pour quoi ? « Sauver les retraites par répartition » ? Les mensonges du Gouvernement ont tous été débusqués. Le régime général n'est pas menacé, et le fameux déficit à horizon 2030 dont on nous rebat sans cesse les oreilles n'a pas l'épaisseur d'un cheveu en comparaison des subventions aux capitalistes : 160 milliards par an, hors Covid !

Au-delà de cette contre-réforme rejetée par 70% des Français et 90% des salariés, c'est en réalité le monde de Macron dont nos concitoyens ne veulent plus. Plus personne, jusqu'aux députés macronistes eux-mêmes, ne comprend le sens des priorités de ce Président solitaire, cruel et arrogant.

Si du haut de sa tour d'ivoire, il croit trouver assez de « bon sens » pour s'entêter, la France, et particulièrement la France des premiers de corvée, des territoires abandonnés et des 50% de travailleurs - et surtout de travailleuses ! - qui gagnent moins de 1800 euros net par mois, ne voit qu'une très mauvaise direction, toujours la même : tout pour le capital, rien pour le travail.

Nos compatriotes ne demandent rien d'autre qu'une vie digne, appuyée sur un modèle social solide qui leur épargne de cumuler une retraite de misère avec un job sous-payé, comme on le voit en Allemagne et même en Suède. Monsieur le Président, l'erreur est humaine mais persévérer est diabolique : admettez que vous avez échoué et retirez votre projet ! ■

LES FRANÇAIS DOIVENT RÉCUPÉRER LEUR ÉTAT !

CONTRIBUTION PUBLIÉE DANS LA
REVUE COMMUNE LE 25 MARS 2023

Commune interroge intellectuels, créateurs et acteurs de la vie publique sur leur vision de l'État. Cette notion est-elle toujours pertinente ?

Pour traiter un sujet compliqué, partir d'une idée simple : il n'y a pas de France sans État. Et depuis la Révolution française, il n'y a pas d'État sans Nation, ni de Nation sans État, dont la « République française » et sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité » sont une expression à la fois idéale et performative.

Ces vérités historiques conservent leur pertinence et leur force dans l'esprit des Français jusqu'à nos jours. Mais il est un fait, hélas incontestable : parmi nos compatriotes, ceux qui se plaignent le plus de cette persistance, dans laquelle ils voient au mieux une relique, au pire une servitude, ce sont nos élites dirigeantes. Pour elles, souvent (il y a d'heureuses exceptions), l'État, c'est ringard.

La postmodernité travaille non seulement les élites économiques de notre pays, aux prises avec une mondialisation qui rogne leurs parts de marché et exige d'elles toujours plus « d'innovation », mais aussi les élites administratives et politiques qui singent les méthodes du privé en dépit des catastrophes que provoque continuellement cet habitus McKinsey. Bien des serviteurs de l'État sont devenus

ses contempteurs, voire ses destructeurs – les idées (pour ne pas dire les préjugés) et les performances du macronisme en étant l'archétype.

Bien sûr, je simplifie à outrance. Il n'y pas de « complot » ourdi en coulisses contre la conception française de l'État. Il y a une idéologie dominante portée par une organisation économique et sociale qui valorise et exalte le particulier contre le général, l'individu contre le collectif, et qui infuse tout le corps social, de haut en bas, presque à son insu.

L'accélération de la déconstruction capitaliste a sérieusement entaillé un prestigieux héritage. Des siècles qui nous ont précédés, au cours desquels monarques puis représentants du peuple ont construit l'État moderne français, à la fois régulateur social, stratégie industriel et planificateur économique, il semble aujourd'hui ne plus rester grand-chose. À défaut de la « fin de l'histoire » chère aux idéologues anglo-saxons (mais que les faits se sont évertués à démentir), c'est la fin de l'État. Mais est-ce la fin de l'oppression ?

Rien n'est moins sûr, car Léviathan a plus d'un tour dans son sac. La « liberté » économique, ou liberté du renard libre dans le poulailler libre, nécessite pour fonctionner une mise en œuvre et des ajustements, sans fin, par... l'État. Plus on veut de milliardaires et de startupeurs, plus on veut de concurrence pure et parfaite, plus on veut démanteler l'État social, et plus il faut... légiférer et réglementer. L'hypertrophie d'une Union européenne (presque) au service exclusif du libéralisme en témoigne.

Dans les domaines où le pouvoir politique veut laisser les agents

économiques faire ce qu'ils veulent, l'État est obligé d'empiler toujours plus de lois et règlements. En parallèle, les déséquilibres sociaux engendrés par le libéralisme nécessitent d'accroître... la coercition. D'où l'inflation corrélative de lois répressives et autres mesures autoritaires, voire brutales prises par l'État pour s'assurer que l'inégalité consubstantielle au libéralisme ne provoque pas trop de troubles à l'« ordre » public. La lutte des individus contre l'État se retourne en son contraire. C'est la contradiction insurmontable du néolibéralisme. Lequel, au surplus, fait quelques gagnants et beaucoup de perdants non seulement dans la société, mais entre les nations. Or à ce jeu, la France est clairement en train de perdre.

Certes, la conjoncture nous fait moins mal qu'à l'Allemagne. Le différentiel d'inflation est actuellement en notre faveur. Notre choix pour le nucléaire, même handicapé par les problèmes de l'EPR et des microfissures découvertes dans plusieurs centrales, nous épargne un désastre énergétique, contrairement à notre voisin, obligé de payer des sommes folles pour son gaz et de mobiliser des budgets énormes pour amortir le choc. Mais force est de constater qu'en tendance, nous décrochons. Notre déficit extérieur abyssal en est la preuve la plus spectaculaire. Même les rentrées d'argent du tourisme ne le compensent plus. Nos statistiques du chômage, falsifiées par les radiations en masse et par le choix contraint, pour des millions de Français, de renoncer au salariat et se lancer dans l'autoentreprise, complètent le tableau.

On ne peut plus continuer comme ça. L'État-Nation doit revenir à la maison. C'est-à-dire être à nouveau le serviteur du peuple détenteur de la souveraineté. Cela passe par une profonde revitalisation démocratique : l'épisode du referendum de 2005 sur la Constitution Européenne, rejetée par les électeurs mais validée par les parlementaires, est une très grave blessure qui n'a toujours pas cicatrisé. Le seul « cercle de la raison » légitime dans notre République, c'est celui du peuple tout entier, et pas seulement des privilégiés. Depuis 2017, et particulièrement maintenant, avec sa contre-réforme des retraites, Macron a poussé cette dérive à l'extrême : il faut inverser la tendance.

Pour recouvrer la légitimité populaire, l'État doit d'abord agir dans le domaine de la production. C'est la base. Or de ce point de vue, la France a touché le fond. En moins de 15 ans, elle est devenue l'un des pays les moins industrialisés d'Europe ! D'après la Banque mondiale, en 2021 le poids de l'industrie représentait 17% du PIB, BTP compris. Hors BTP (qui pèse plus lourd chez nous que chez nos voisins), nous sommes sous les 10% ! Certaines données, interprétées de manière exagérément optimiste, semble indiquer un rebond depuis environ deux ans. Quelques usines rouvrant, c'est vrai. Mais on ne peut pas se satisfaire de cette convalescence longue, pénible et précaire.

Il faut accélérer et pour ce faire, l'État-stratège, pilote d'une politique industrielle tournée vers l'avenir, c'est-à-dire la technologie, la qualité et la haute valeur ajoutée, ne peut se contenter d'être une force d'appoint

saupoudrant les subventions, mais doit être une force de propulsion et d'orientation. Des propositions, passées relativement inaperçues dans le débat public, ont été faites et je les reprends à mon compte : muni de la boussole de l'aménagement du territoire, l'État doit se donner les moyens de piloter la réimplantation industrielle, en visant l'ouverture de 500 usines durant la seconde moitié de cette décennie dans les secteurs stratégiques : énergie, transports, santé, communications, numérique, électronique, etc. Et peu importe que cette politique soit jugée incompatible avec les traités européens ou avec des règles de l'OMC que plus personne ne respecte. Pour la France, la réindustrialisation n'est pas une option : c'est une obligation. Nous n'avons pas le choix et nos partenaires européens le comprendront, ou devront s'y faire.

Les moyens financiers nécessaires à ce grand chantier national devront être trouvés, en priorité par la révision et la restructuration des aides publiques aux entreprises. Leur montant est astronomique : 160 milliards par an, hors Covid. C'est de loin le premier budget de l'État. Pour quel résultat ? Il faut d'urgence changer la manière dont l'État dépense cet argent.

Et il est indispensable que l'État lui-même prenne sa part, en privilégiant le « Made in France » dans la commande publique. Comme les Américains ! Mais pas comme les Européens, qui hélas aussi bien à la Commission qu'au Parlement, ne veulent pas

entendre parler d'une telle hérésie « protectionniste ». Étant moi-même un hérétique du néolibéralisme, je n'éprouve aucune gêne à en parler. Instituer un pourcentage minimum de commande publique en « Made in France » (pourquoi pas 25%), ou trouver quelque autre manière que ce soit, mais faire en sorte que l'État – central et décentralisé – donne du travail à nos entreprises et à leurs salariés, est impératif.

Ensuite, les services publics. Qu'on parle d'hôpital ou d'école, de police ou de justice, sans oublier l'armée (qui quoiqu'on pense de la guerre et de la paix, est un facteur d'innovation, de productivité et d'excellence), l'État doit arrêter de rogner constamment son effort budgétaire, faute de quoi au bout d'un moment, on atteint un point de non-retour.

Et ce moment est proche. Il faut soutenir les effectifs et les investissements du service public, dont on oublie ces temps-ci qu'il est un des piliers de notre attractivité. Il faut aussi briser le carcan idéologique et juridique qui étouffe le service public, en le soumettant à une concurrence dont les effets sont souvent le contraire de ce qui était attendu. Le « marché », totalement artificiel, de l'énergie est à cet égard éclairant : les prix ont monté de 60% depuis que l'électricité a été libéralisée ; et EDF est au bord du gouffre. À cet égard, je recommande d'envisager toutes les options, y compris le retour au monopole public.

Il y aurait tant d'autres choses à dire. L'organisation de l'État mériterait à elle seule un long développement.

Sur ce point, je dirai une chose : la loi Notre a créé des « régions » qui ne ressemblent à rien (qu'on pense à « Grand-Est », qui va de la Seine-et-Marne à l'Alsace, ou à « Nouvelle Aquitaine », qui va de Biarritz au Limousin : n'importe quoi !), n'a pas réparti les compétences de manière rationnelle, créant même de nouvelles couches et de nouveaux enchevêtrements ; et je crois nécessaire d'en faire le bilan – qui n'est pas bon.

Je suis profondément convaincu qu'en France, il est impossible de traiter la question de l'État comme on la traite ailleurs, notamment chez les anglo-saxons. Bien évidemment, l'État n'est pas la solution à tout et notre histoire montre aussi que les Français ont un rapport ambivalent à l'État, dont ils attendent beaucoup, mais dont ils n'hésitent pas à critiquer vertement les lourdeurs et la bureaucratie... scrupuleuse. Mais nos compatriotes savent au fond d'eux-mêmes que l'État n'est pas un problème mais un atout. Et ils ont raison. ■

MASCOTTE DES JO FABRIQUÉE EN CHINE. ET EN PLUS C'EST LA FRANCE QUI FINANCE!

Crédits : iStock

TRIBUNE PUBLIÉE DANS
MARIANNE LE 16 NOVEMBRE 2022

Tony Estanguet, président du Comité Paris 2024, n'aurait pas pu mieux dire: la mascotte « Phryge » représente « un idéal choisi pour faire porter un message ». Que les Français ont reçu 5 sur 5. Non seulement 92 % de ces peluches seront fabriquées en Chine, mais elles rapporteront au Comité d'Organisation 16 euros de bénéfice sur un prix unitaire de 35 euros!

Une belle illustration de la mondialisation capitaliste, pas forcément raccord avec la symbolique révolutionnaire du bonnet phrygien.

Au lendemain du Salon du Made in France, où 1000 exposants ont présenté des produits de très haute qualité, dans leur grande majorité à la portée de toutes les bourses, le « business » est reparti « as usual ». Les Jeux Olympiques de Pierre de Coubertin se sont noyés dans les eaux glacées du calcul égoïste. Certes, personne n'ignorait l'habitude du CIO de transformer le sport et les sportifs en marchandises. Mais il était difficile d'imaginer que l'écart entre le réel et « l'idéal » soit poussé si loin.

INCOHÉRENCE ET INDÉCENCE

Dans cette affaire des Phryges, il n'y a qu'incohérence et indécence. On ne peut pas se gargariser de « l'esprit français », arborer fièrement nos « valeurs », vanter nos « savoir-faire » et recourir à de tels expédients. L'industrie du jouet en Chine est en effet l'un des secteurs où les salaires sont les plus bas et les conditions de travail les pires. Dans son rapport de novembre 2019, l'ONG « China Labor Watch » nous apprenait que les rémunérations y sont sous le minimum vital, que les

ouvriers sont à presque 100 % des ouvrières, souvent mineures, et que le temps de travail peut être quasiment doublé du jour au lendemain pour faire face aux pics de production. Après leur journée de huit heures (+ 6 heures supplémentaires), les travailleuses sont envoyées « dans des dortoirs collectifs bondés, infestés de punaises, sans eau chaude ni endroit où ranger leurs effets personnels ».

Il est pourtant possible d'échapper à la fatalité du low-cost et, quoiqu'en disent les cadres des entreprises prestataires Gipsy et Doudou & Cie, de fabriquer en France une part beaucoup plus importante des deux millions de Phryges commercialisées lors des JO. À condition bien sûr de prévoir, planifier et investir dans les capacités de production, d'élever un peu le prix et surtout de rogner sur les marges. Est-il vraiment indispensable à l'équilibre financier de Paris 2024 de réaliser 32 millions de bénéfices sur la vente des mascottes? Vu son budget prévisionnel de 4 milliards, la réponse est dans la question.

« FRANCE RELANCE » ? OÙ ÇA ?

La relocalisation des industries est un enjeu auquel les Français sont très attachés, particulièrement concernant les jouets. Et cela n'avait pas échappé au Gouvernement: dans un communiqué du 9 novembre dernier, le ministre délégué à l'industrie Roland Lescure se félicitait d'un apport public de 4,4 millions d'euros dans le cadre de « France Relance », afin de soutenir 19 projets représentant 15 millions d'euros. Ironie de l'histoire, les projets retenus portaient sur la création de jeux fabriqués à partir de matériaux recyclés et de... jouets en peluches! Le groupe Doudou & Cie fait d'ailleurs partie des heureux élus.

L'ampleur – justifiée – de la polémique nécessite une action rapide pour corriger le tir. La responsabilité que confère l'organisation des Jeux Olympiques implique de faire le maximum pour que le rayonnement soit à la hauteur de l'évènement. Le Comité d'Organisation peut donner un coup de pouce aux entreprises lauréates, qui pourront produire les Phryges en France et faire ainsi correspondre les discours, les symboles et les actes.. ■

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux

Il faut toujours veiller à limiter la mise sur le marché et la vente des produits défectueux ou dangereux. Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies n'est pas sans poser de nouveaux risques pour le consommateur. La révision de la directive sur la responsabilité du fait des produits, qui date de 1985, est donc indispensable pour garantir la protection des consommateurs face aux risques liés aux produits défectueux.

La Directive 85/374/CEE du Conseil du 25 juillet 1985 établit une responsabilité sans faute des fabricants en cas de défectuosité des produits. Son principe est qu'un « produit est défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre ». Elle vise à effacer les disparités entre les législations des États membres sur le niveau de protection du consommateur. Elle a été incorporée dans le droit français aux articles 1245 à 1245-17 du Code civil.

Pour adapter cette législation aux réalités modernes, particulièrement de l'ère numérique, mais aussi pour faciliter le développement de l'économie circulaire et tenir compte de l'impact de chaînes de valeur mondiales étirées et complexes, la Commission propose deux modifications : l'une sur la responsabilité des fabricants de certains biens (systèmes domestiques intelligents, robots, drones, produits pharmaceutiques comme les anticancéreux...) et l'autre sur l'harmonisation des règles nationales en matière de responsabilité liée à l'intelligence artificielle. Ces mesures visent à offrir une sécurité

JE SOUHAITE CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE PROTECTRICE POUR TOUS SES CONSOMMATEURS. POUR AMÉLIORER LEUR QUALITÉ DE VIE, IL ME PARAÎT EN EFFET INDISPENSABLE DE LEUR OFFRIR LES NORMES DE SÉCURITÉ LES PLUS ÉLEVÉES.

juridique aux entreprises pour leur permettre d'investir, tout en garantissant une juste indemnisation aux victimes de produits défectueux, qu'ils soient classiques, numériques ou reconditionnés.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Les consommateurs doivent pouvoir acheter des produits en toute confiance, en sachant qu'ils seront protégés contre les risques liés aux produits défectueux. La responsabilité sans faute des fabricants est la disposition clé qui assure une juste indemnisation pour les victimes. Elle inclut la couverture des dommages corporels, des dommages aux biens et des pertes de données professionnelles. Pour être pleinement mise en œuvre, cette responsabilité devrait être étendue aux importateurs des produits défectueux ou au représentant dans l'UE du fabricant établi dans un pays tiers ou à la plateforme de vente en ligne.

J'ai déposé des amendements, afin que les consommateurs puissent défendre leurs droits en cas de dommages causés par un produit défectueux fabriqué hors de l'Union européenne. En effet, il est nécessaire qu'au moins un acteur impliqué dans la vente des produits soit identifiable et présent au sein de l'Union européenne. Je propose donc d'établir une

responsabilité notamment des places de marché en ligne (Amazon, Wish...), qui doit garantir la possibilité d'identifier le vendeur ou qui sera responsable des dommages car elles sont bien souvent le seul interlocuteur identifiable par le consommateur.

En outre, je plaide pour une extension du délai de prescription, notamment pour les produits pharmaceutiques, pour une action en réparation d'un dommage relevant du champ d'application de la présente directive de 3 à 10 ans, ainsi que de 10 à 15 ans pour l'expiration des droits conférés par cette directive à une personne lésée

RÉPONDRE AUX ENJEUX LIÉS À L'ÉVOLUTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dans la proposition de la Commission, sur les aspects liés à l'intelligence artificielle et pour les objets ayant un logiciel intégré, un régime de responsabilité civile spécifique serait instauré, qui facilite l'accès à l'information et allège la charge de la preuve lorsque des dommages sont causés.

Les nouveaux risques induits par le développement technologique, sont donc partiellement pris en compte dans la proposition de la Commission.

Néanmoins, en raison de la complexité pour un consommateur lésé

de prouver un dysfonctionnement pour les produits contenant au moins un élément numérique (logiciel ou IA), il est important de faire porter le poids de la charge de la preuve d'une absence de lien de causalité entre la défectuosité et le dommage sur les fabricants et non sur les consommateurs. C'est pourquoi je soutiens la mise en place d'une « présomption de causalité » lorsqu'un préjudice est né dans le cadre de l'utilisation d'un objet ou d'un service impliquant une IA ou des logiciels (par exemple les véhicules autonomes).

La sécurité juridique des consommateurs doit toujours être équilibrée par rapport à la sécurité juridique des entreprises. Cette approche est la seule qui puisse favoriser l'investissement dans de nouveaux produits et services à même de répondre aux besoins de la population au 21^{ème} siècle.

En participant activement au processus législatif sur cette directive, je souhaite contribuer à la construction d'une Europe protectrice pour tous ses consommateurs. Pour améliorer leur qualité de vie, il me paraît en effet indispensable de leur offrir les normes de sécurité les plus élevées, ce qui implique de renforcer la responsabilité des fabricants et des places de marché en ligne. ■

ACTUALITÉ

INTERNATIONALE

ARMÉNIE :

L'invasion de l'Arménie par l'Azerbaïdjan doit cesser - tout comme Mme von der Leyen doit cesser d'être timorée !

Crédits : Pixabay

POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE GAZ AZÉRI EST PLUS IMPORTANT QUE LA SÉCURITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES ARMÉNIENS.

En juillet 2022, Ursula von der Leyen signait avec tambour et trompette un mémorandum d'entente avec le président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, sur un partenariat dans le domaine de l'énergie. Le but de ce texte était clair. S'assurer un approvisionnement en gaz naturel à mesure que l'Union cherche à s'émanciper de la Russie depuis son invasion de l'Ukraine.

En soi, rechercher d'autres partenaires énergétiques que le Kremlin est tout à fait compréhensible, mais on doit se poser cette question : est-ce que désormais tout est autorisé pour atteindre ce but ?

À mes yeux, l'Azerbaïdjan ne peut pas être considéré comme un partenaire par l'Union européenne, car notre politique officielle est de privilégier les États qui partagent nos valeurs démocratiques. Ce n'est objectivement pas le cas de l'Azerbaïdjan, qui agresse depuis des années l'Arménie sur son sol - nous nous rappelons tous de la guerre de 2020, et au Haut-Karabakh.

Ce pays a de nouveau attaqué Erevan en septembre 2022. Des images atroces de soldats azéris exécutant des prisonniers de guerre arméniens avaient alors fait le tour du monde. La Commission européenne s'est contentée d'appeler les autorités azéris à... mettre en place une enquête sur les crimes dont elles sont elles-mêmes accusées ! Ce n'est pas sérieux.

Depuis lors, l'Azerbaïdjan n'a pas mis un terme à sa politique d'agression, loin de là. Depuis le 12 décembre 2022, elle bloque le corridor de Latchine, unique voie d'accès entre l'Arménie et le Haut-Karabakh, causant pénuries de médicaments, de vivres et autres produits de première nécessité. Le 13 avril 2023, Bakou est allé plus loin en installant d'un point de contrôle, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu de novembre 2020. En réponse, la

Commission européenne, malgré les nombreux appels du Parlement européen, s'est contenté de déclarer que l'escalade orchestrée par le Président Aliyev allait « à l'encontre de l'appel de l'Union européenne à réduire les tensions ».

Cette position timorée vis-à-vis de l'Azerbaïdjan laisse un goût amer. Comment tolérer que la fourniture de gaz à l'Union européenne serve ainsi de blanc-seing aux pires exactions ?

Je continuerai d'interpeller Madame von der Leyen à ce sujet. Jusqu'à ce que les Arméniens puissent à nouveau vivre en paix et en sécurité en Arménie et au Haut-Karabakh. ■

Emmanuel Maurel @emmanuelmaurel · Oct 5, 2022

Dans le Caucase, il y a un agresseur : l'Azerbaïdjan et un agressé : l'**#Arménie**. Madame **#VonderLeyen**, qui vient de signer un accord gazier avec Bakou, est gênée. Mais il ne faut pas être timoré devant cette agression caractérisée et les crimes de guerre qui l'accompagnent.

CRIMES DE GUERRE EN ARMÉNIE
L'EUROPE DOIT CONDAMNER L'AGRESSEUR AZÉRI

Pourquoi êtes-vous si timoré, si en retrait

0:08 / 1:24

140 979 1,802



Retrouvez mes interventions sur ma chaîne youtube

TUNISIE :

La liberté de la presse en chute libre

La liberté de la presse en Tunisie fond comme neige au soleil. En deux ans, ce pays a chuté de 48 places au classement mondial de Reporters Sans Frontières. Les raisons sont nombreuses : des procédures baillonnées avec un cadre légal qui comporte des lois volontairement floues, un service public où sont nommés des proches du gouvernement, des agressions physiques ou en ligne à l'encontre de journalistes et enfin un environnement économique qui rend la création même de médias indépendants difficile.

L'exemple le plus marquant du raidissement de la Tunisie est l'adoption du décret-loi 54 qui punit jusqu'à cinq ans de prison et une amende de 50 000 dinars ceux qui propagent des « fausses informations », bien sûr sans les définir, dans le but de « nuire à autrui, de diffamer ou de porter préjudice à la sûreté publique ou à la défense nationale ou de semer la terreur parmi la population ». Cette peine est même doublée si la personne visée est un fonctionnaire. Mais il ne s'agit pas de la seule législation adoptée par le Président Kais Saïed contre les journalistes.

C'est à ce titre que j'ai été co-auteur d'une résolution du Parlement européen en soutien à Nouredine Boutar, directeur de la plus grande station de radio indépendante de Tunisie. Il a été arrêté par la police antiterroriste pour des motifs fallacieux. Ce texte appelle également les autorités tunisiennes à libérer toutes les autres personnes, syndicalistes, avocats ou militants politiques, détenues arbitrairement.

Grâce à ce texte et surtout la mobilisation de la société civile, Monsieur Boutar a été libéré sous caution après quatre mois de détention. C'est une victoire partielle qui ne peut nous satisfaire. **La crise politique que traverse la Tunisie et la volonté de Monsieur Saïed de réduire l'espace politique et médiatique de l'opposition est dramatique. Je continuerai jusqu'au bout à me mobiliser au Parlement européen pour soutenir la démocratie tunisienne, les syndicats de travailleurs et la société civile. ■**

IRAN :

L'Europe doit soutenir les femmes iraniennes !

Il y a dix mois, Mahsa Amini, jeune Kurde iranienne, mourait à l'hôpital après avoir été battue pendant des heures en garde à vue. Elle avait été arrêtée par la police des mœurs qui avait jugé sa « tenue inappropriée ». S'en suivirent des semaines de contestation dans les grandes villes du pays, menée par la jeunesse iranienne avec les femmes en première ligne. De nombreuses Iraniennes n'hésitèrent pas à enlever leur voile ou à se couper les cheveux en signe de protestation.

La société iranienne supporte de plus en plus mal le retour au pouvoir des conservateurs, en 2021. Ebrahim Raïssi, le successeur du plutôt libéral Hassan Rohani à la présidence de la République, est considéré comme un continuateur de la ligne ultraréactionnaire de l'Ayatollah Khomeiny, fondateur de la République islamique après la révolution de 1979. Il est d'ailleurs soupçonné d'avoir orchestré l'assassinat de milliers d'opposants en 1988.

Après plusieurs mois de manifestations sanglantes, le régime a fini par sentir que la situation lui échappait, particulièrement au sein de la jeunesse citadine. Maniant la carotte et le bâton, le gouvernement des mollahs a annoncé l'abolition de la police des mœurs tout en réprimant avec la plus extrême violence le mouvement populaire, afin de tuer dans l'œuf tout espoir de révolution.

Mais la police des mœurs est revenue et la répression des femmes a repris. Celles qui osent sortir non voilées sont à nouveau vilipendées, insultées et battues. Des arrestations ont lieu et les sanctions s'abattent sur les malheureuses, que le pouvoir prive du droit de conduire, de passer des examens universitaires, etc. Nombre d'entre elles sont expédiées dans des « camps de rééducation » gérés par la police.

Le Parlement européen a exprimé plusieurs fois son soutien aux femmes iraniennes. À travers ses résolutions, il a appelé à sanctionner les responsables des exactions et a exhorté le régime iranien d'abroger toutes les lois discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles. Je les ai bien entendu soutenues. **Il est temps que la République islamique respecte la volonté de cette jeunesse, de ces femmes qui ne veulent plus vivre sous la contrainte de l'intégrisme religieux.** ■

RAPPORTS

En tant que député européen, je prends part au vote de chaque rapport et résolution lors de la session plénière, une semaine par mois à Strasbourg et lors des mini-sessions à Bruxelles. Ces rapports sont préparés par les commissions parlementaires. Je suis membre de 4 des 22 commissions et je suis rapporteur ou rapporteur fictif pour mon groupe parlementaire sur les textes suivants :



INTA

POUR UN JUSTE-ÉCHANGE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant attribution d'une nouvelle assistance macro-financière au Royaume hachémite de Jordanie, 2019

Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement du Conseil introduisant des mesures commerciales exceptionnelles en faveur des pays et territoires participants et liés au processus de stabilisation et d'association mis en œuvre par l'Union européenne (« Rapport MAUREL » sur les échanges commerciaux entre l'Union européenne et les Balkans Occidentaux), 2020

Rapport et recommandation sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, 2020

Rapport et recommandation sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam, 2020

Rapport de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union et la Norvège concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, 2021

Deuxième rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers, 2021

Recommandation sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République d'Indonésie au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, 2021

Recommandation sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Thaïlande au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 relatif à la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, 2021

Rapport et recommandation relatifs à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne, 2021

Rapport sur la future coopération UE-Inde en matière de commerce et d'investissement, 2022

Avis sur les relations UE-Suisse, 2023

Rapport sur la stratégie indo-pacifique dans le domaine du commerce et des investissements, 2022

Rapport et recommandation sur l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République coopérative du Guyana sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne, 2023

Rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil accordant une assistance macrofinancière à la République de Macédoine du Nord, 2023

RETROUVONS NOTRE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET SANITAIRE

Avis sur une nouvelle stratégie en faveur des PME européennes, 2020

Avis sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, 2020

Avis sur la pénurie de médicaments — comment faire face à un problème émergent, 2020

Rapport sur l'avenir de la politique de l'Union en matière d'investissements internationaux, 2022

Avis sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie industrielle actualisée pour l'Europe : aligner les dépenses sur les politiques, 2022

Rapport relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, 2022

Avis sur la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels, 2023

PROTÉGER NOTRE PLANÈTE

Avis vers un mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières compatible avec l'OMC, 2020

Avis sur le rôle de l'Union européenne en matière de protection et de restauration des forêts de la planète, 2020

Avis contenant des recommandations à la Commission sur un cadre juridique de l'Union pour enrayer et inverser la déforestation dont l'Union est responsable à l'échelle mondiale, 2020

Avis sur une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement, 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) n° 995/2010, 2022

Avis sur le rôle de la politique de développement de l'UE dans la transformation des industries extractives en vue d'un développement durable dans les pays en développement, 2023

AUTRES

Proposition de résolution sur l'état des lieux de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les bénéfices (2016/0107(COD)), appelée « déclaration pays par pays publique », 2019

Proposition de résolution sur les conséquences de la faillite du groupe Thomas Cook, 2019

Proposition de résolution sur les mesures destinées à remédier aux conséquences pour l'agriculture européenne de la décision de l'OMC concernant Airbus, 2019

Avis sur le thème « Façonner l'avenir numérique de l'Europe: supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique numérique et améliorer l'utilisation de l'IA pour les consommateurs européens », 2021

Proposition de résolution sur le résultat de la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie, 2022

EN COURS

Projet de rapport sur la Proposition de règlement relatif aux mesures concernant l'importation, l'exportation et le transit des armes à feu, de leurs parties essentielles et munitions, portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée



JURI

DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS ET NOS INDUSTRIES

Rapport contenant des recommandations à la Commission concernant une législation sur les services numériques : adaptation des règles de droit commercial et civil pour les entités commerciales opérant en ligne, 2020

Rapport sur un plan d'action en faveur de la propriété intellectuelle afin de soutenir la reprise et la résilience dans l'Union européenne, 2021

Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels et modifiant les règlements (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil et la décision (UE) 2019/1754 du Conseil, 2023

Avis sur la pénurie de médicaments : comment faire face à un problème émergent, 2020

Avis contenant des recommandations à la Commission concernant une législation sur les services numériques : améliorer le fonctionnement du marché unique, 2020

Avis sur une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, 2020

Avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, 2021

Avis sur le thème « Façonner l'avenir numérique de l'Europe : supprimer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique numérique et améliorer l'utilisation de l'IA pour les consommateurs européens », 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la gouvernance européenne des données (acte sur la gouvernance des données), 2021

Avis sur une stratégie pharmaceutique pour l'Europe, 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché unique des services numériques (législation sur les services numériques) et modifiant la directive 2000/31/CE, 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique (législation sur les marchés numériques), 2021

Proposition de résolution sur la mise en place de normes d'étiquetage ambitieuses pour garantir l'information des consommateurs, 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/357/CEE du Conseil et la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil, 2022

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Rapport sur les droits de propriété intellectuelle pour le développement des technologies liées à l'intelligence artificielle, 2020

Rapport contenant des recommandations à la Commission sur les défis pour les organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique, 2021

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Rapport contenant des recommandations à la Commission sur un régime de responsabilité civile pour l'intelligence artificielle, 2020

Rapport contenant des recommandations à la Commission concernant un cadre d'aspects éthiques en matière d'intelligence artificielle, de robotique et de technologies connexes, 2020

Rapport sur l'intelligence artificielle : questions relatives à l'interprétation et à l'application du droit international dans la mesure où l'Union est concernée dans les domaines des utilisations civiles et militaires ainsi qu'à l'autorité de l'Etat en dehors du champ d'application de la justice pénale, 2021

Avis sur l'intelligence artificielle en droit pénal et son utilisation par les autorités policières et judiciaires dans les affaires pénales, 2020

Avis sur l'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel, 2020

AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l'Union, 2022

AUTRES

Rapport sur l'adéquation, la subsidiarité et la proportionnalité de la réglementation de l'Union — rapport « Mieux légiférer » couvrant les années 2017, 2018 et 2019, 2021

Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un système de communication informatisé pour les procédures civiles et pénales transfrontières (système e-CODEX), et modifiant le règlement (UE) 2018/1726, 2021

Rapport sur une meilleure réglementation : unir nos forces pour améliorer la législation Avis sur la pénurie de médicaments : comment faire face à un problème émergent, 2022

Recommandation pour la deuxième lecture sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 805/2004 en ce qui concerne le recours à la procédure de réglementation avec contrôle afin de l'adapter à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne 2022

Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire, 2023

Rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/8/CE du Conseil, les décisions-cadres 2002/465/JAI, 2002/584/JAI, 2003/577/JAI, 2005/214/JAI, 2006/783/JAI, 2008/909/JAI, 2008/947/JAI, 2009/829/JAI et 2009/948/JAI du Conseil et la directive 2014/41/UE du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la numérisation de la coopération judiciaire, 2023

Avis concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019, section IV — Cour de justice, 2020

Avis sur le rapport 2020 de la Commission sur l'état de droit, 2021

Avis sur une stratégie pour une mobilité durable et intelligente, 2021

Proposition de résolution sur l'interdiction de la diffusion dans l'espace de contenus publicitaires visibles depuis la Terre, 2021

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 en ce qui concerne l'établissement d'un cadre européen relatif à une identité numérique, 2022

AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs), 2022

Proposition de résolution sur la révision de la définition de l'œuvre européenne, 2022

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données), 2023

EN COURS

Projet de rapport sur la mise en œuvre du principe de primauté du droit européen

Projet de rapport sur la proposition de décision du Conseil relative à l'autorisation octroyée à la France de négocier un accord bilatéral avec l'Algérie sur des questions liées à la coopération judiciaire en matière de droit de la famille

Projet de rapport sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité

Projet d'avis sur la mise en œuvre du règlement de 2018 relatif au blocage géographique dans le marché unique numérique



AFET

POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE

Rapport sur la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Union européenne et la République de Moldavie, 2020

Recommandation sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, 2021

Rapport sur une recommandation du Parlement européen au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative aux relations politiques et à la coopération entre l'Union européenne et Taïwan, 2021

Rapport sur les rapports 2019-2020 de la Commission concernant la Serbie, 2021

Rapport sur le rapport 2021 de la Commission concernant la Serbie, 2022

Rapport sur une recommandation du Parlement européen au Conseil et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dressant le bilan du fonctionnement du SEAE et plaidant en faveur d'une Union européenne plus forte dans le monde, 2023

AUTRES

Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection de l'Union et de ses États membres contre la coercition économique exercée par des pays tiers, 2022

Proposition de résolution sur l'état des lieux de la coopération UE-Moldavie, 2022



CULT

(Membre depuis 2023)

Avis sur la mise en œuvre du règlement de 2018 sur le géoblocage dans le marché unique numérique, 2023

Avis sur les mondes virtuels – opportunités, risques et implications politiques pour le marché unique, 2023

Rapport sur l'avenir du secteur européen du livre, 2023

Proposition de résolution sur les défis auxquels la République de Moldavie se trouve confrontée, 2023

RÉSOLUTIONS D'URGENCE

Proposition de résolution sur la situation des personnes LGBTs en Ouganda, 2019

Proposition de résolution sur les procès collectifs contre l'opposition et la société civile au Cambodge, 2021

Proposition de résolution sur les lois sur le blasphème au Pakistan, en particulier le cas de Shagufta Kausar et de Shafqat Emmanuel, 2021

Proposition de résolution sur la situation en Tunisie, 2021

Proposition de résolution sur la situation en Somalie, 2021

Proposition de résolution sur la peine de mort en Iran, 2022

Proposition de résolution sur la destruction du patrimoine culturel au Haut-Karabakh, 2022

Proposition de résolutions sur situation des droits de l'homme en Corée du Nord, y compris la persécution des minorités religieuses, 2022

Proposition de résolution sur la situation dans la province autonome du Haut-Badakhchan au Tadjikistan, 2022

Proposition de résolution sur la situation dans le détroit de Taïwan, 2022

Proposition de résolution Tunisie. Attaques récentes contre la liberté d'expression et d'association et les syndicats, notamment le cas du journaliste Nouredine Boutar, 2023

EN COURS

Projet de rapport sur les relations UE-Suisse

Projet de rapport sur l'Ouzbékistan

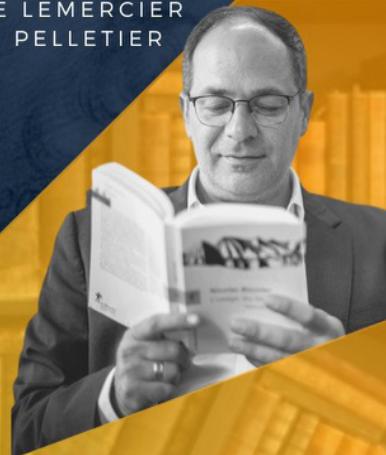
VENDREDI

SEPTIÈME NUMÉRO

VENDREDI LECTURE AVEC EMMANUEL MAUREL

LA VALEUR DU SERVICE PUBLIC

JULIE GERVAIS
CLAIRE LEMERCIER
WILLY PELLETIER



LES LECTURES

Cette année, j'ai décidé d'inaugurer sur mon compte Instagram un nouveau rendez-vous dédié à la littérature, le Vendredi Lecture. J'y évoque des ouvrages qui m'ont marqué et qui je l'espère vous donneront envie de les lire, les relire ou les offrir.

NUMÉRO 4

COUPS DE SIFFLET, DE FABIEN ARCHAMBAULT

Pour cet épisode, j'ai eu envie de vous parler d'un petit livre inattendu mais brillant de la part d'un jeune historien, Fabien Archambault. Son titre ? Coups de sifflet.

Il y est cette fois question de ballon rond. Mais la grande histoire n'est pas loin.

En évoquant 11 matchs qui ont marqué l'histoire du sport le plus populaire qui soit, le football, l'auteur retrace l'histoire mondiale du XX^{ème} siècle, en passant par les mouvements de décolonisation, la guerre froide, l'industrialisation ou encore l'émergence du salariat.

Étonnante et stimulante, y compris pour les non-passionnés, c'est la lecture que je vous recommande en cette fin de semaine.

NUMÉRO 11

LES ROIS MAUDITS, DE MAURICE DRUON

Il y a quelques mois, un ami m'a conseillé l'œuvre d'un académicien que je pensais poussièreux : Les Rois maudits de Maurice Druon. Alors oui, je me suis plongé dans cette saga un peu à reculons sans savoir qu'elle ne me quitterait plus des semaines durant.

Cette heptalogie retrace notamment le destin de la cour de France, de Philippe IV le Bel à Jean II le Bon, dans un contexte de rivalité pour la succession de la couronne au 14^{ème} siècle.

Guerres, adultères, luxure, trahisons politiques, voilà comment on pourrait résumer la saga de Maurice Druon, qui a servi d'inspiration à George R.R. Martin pour l'écriture de Game of Thrones. Alors pour les plus réticents, ceux restés sur des préjugés de jeunesse, je vous invite vivement à vous lancer dans ces lectures qui ne vous décevront pas !

NUMÉRO 9

RÉCITS D'ELLIS ISLAND, HISTOIRES D'ERRANCE ET D'ESPOIR, DE GEORGES PÉREC ET ROBERT BOBER

« L'île des larmes » comme certains l'appellent, vers laquelle tant de gens ont accompli un voyage sans retour. C'est de cette île, dont Georges Pérec et Robert Bober se sont emparés dans cet ouvrage, que je souhaite aujourd'hui vous parler. Cet îlot d'à peine quelques hectares a accueilli près de 16 millions de réfugiés en provenance d'Europe entre 1892 et 1924.

Récits d'Ellis Island, Histoires d'errance et d'espoir retrace le fil de ce gigantesque exil et donne la parole aux hommes et aux femmes qui l'ont vécu. Ouvrage formidable et particulièrement émouvant, je ne peux que vous recommander vivement sa lecture.

NUMÉRO 16

MADAME BOVARY, DE GUSTAVE FLAUBERT

En vertu du principe selon lequel il est toujours bon d'en revenir aux grands livres, je vous propose de redécouvrir... Madame Bovary ! Tout a déjà été dit sur le roman de Flaubert ? Cela n'entame rien le plaisir de la relecture ! D'abord parce que l'héroïne vaut bien mieux que les caricatures paresseuses qu'on en a parfois données. Ensuite parce que Flaubert, styliste impeccable, transfigure le banal en événement, l'insignifiant en éminent !

ME CONTACTER

Emmanuel MAUREL
député européen

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

Parlement européen
60, rue Wiertz
ASP, 01H253
1047 Bruxelles
+32 (0)2 284 57 47

Parlement européen
SDM, G00034
1, avenue du Président Robert Schuman
CS 91024
67070 Strasbourg
+33 (0)3 88 17 57 47

ABONNEZ-VOUS PAR MAIL A MA NEWSLETTER

Recevez une à deux fois par mois
la newsletter de mon actualité
au Parlement européen

SUIVEZ-MOI

emmanuelmaurel.eu

Vous pouvez me suivre sur Facebook,
Twitter, TikTok, LinkedIn, Instagram
et YouTube. J'y partage mon travail et
mes interventions.

Twitter : @emmanuelmaurel
Facebook : @emmanuelmaurel
YouTube : @EmmanuelMaurelGRS
Instagram : @emmanuel_maurel
TikTok : @emmanuelmaurel
LinkedIn : Emmanuel Maurel

Crédits photo

Couverture : Adobe Stock

Quatrième de couverture : Stef Burlot



Emmanuel MAUREL, député européen depuis 2014.

Dès mon élection, je m'engage contre les méga-accords commerciaux qui vont à l'encontre des intérêts des salariés, des consommateurs et du respect de la planète. Au cours de ces deux mandats, je me mobilise pour les droits des travailleurs européens, pour une fiscalité plus juste, pour la relocalisation des activités industrielles.

Enfin, plus récemment, j'ai également mené des combats pour le respect de la propriété intellectuelle, de la diversité culturelle et de l'encadrement du numérique.

En février 2019, je fonde la Gauche Républicaine et Socialiste (GRS). Réélu pour un second mandat de député européen, je suis depuis, membre des commissions du Commerce international, des Affaires Étrangères, des Affaires juridiques et de la Culture et de l'éducation. Je suis également premier Vice-Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb.

Cette revue a été réalisée avec le soutien du Groupe "La Gauche" et du Parlement européen.

